



*Copie verte*

o.734.21(20e) - HY/ap

3003 Bern, 4. Mai 1979

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen  
 Prière de rappeler cette référence dans la réponse  
 Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

Bericht der schweizerischen Delegation  
 über die 20. Generalkonferenz der UNESCO,  
 Paris, 24. Oktober - 28. November 1978

Wir übermitteln Ihnen den obenerwähnten Bericht, den wir durch folgende Bemerkungen ergänzen möchten:

Der Bericht vermittelt kein vollständiges Bild der Arbeiten der 20. Generalkonferenz, sondern konzentriert sich auf deren wesentlichste Themen (siehe Kapitel "Vue d'ensemble et perspectives"), sowie auf die Punkte, die für die Schweiz besonders wichtig und interessant sind (siehe Fachkapitel). Er stammt aus der Feder verschiedener Delegationsmitglieder und kann deshalb keine stilistische Einheitlichkeit aufweisen.

Der Bericht dient in erster Linie der Information der im Rahmen der Bundesverwaltung und der Nationalen Schweizerischen UNESCO-Kommission an unserer Zusammenarbeit mit der UNESCO beteiligten oder interessierten Kreise. Gleichzeitig ist er aber auch als Ausgangspunkt für die Vorbereitung der nächsten UNESCO-Generalkonferenz von 1980 und damit als Aufforderung zu einer verstärkten Zusammenarbeit aller im UNESCO-Bereich zuständigen Stellen zu verstehen.

Die Schweiz bemüht sich bekanntlich seit eh und je, in den internationalen Organisationen eine möglichst konstruktive Mitarbeit auf der Ebene der Arbeitsprogramme zu leisten und damit den Politisierungstendenzen in diesen Organisationen nach Möglichkeit entgegenzuwirken. Für unsere Arbeit in der UNESCO bedeutet dies, dass wir unseren Beitrag in verstärktem Mass auf die eigentlichen Tätigkeitsbereiche dieser Organisation konzentrieren und dabei den Fragen der von vielen Mitgliedstaaten geforderten Straffung der Programme sowie den Budgetproblemen unsere besondere Aufmerksamkeit schenken müssen. Dieses Ziel ist jedoch nur zu erreichen, wenn das Politische Departement auf eine aktive Mitarbeit aller Beteiligten zählen kann. Für die bisherige und künftige Zusammenarbeit in diesem Sinn danken wir Ihnen bestens.

Politische Abteilung III

*F. Pometta*  
 F. Pometta

INHALTSVERZEICHNIS

o.734.21(20e)	<u>Vertraulich</u>	<u>Seite</u>
Vorwort		1
Vorbereitung der Konferenz		4
Die schweizerische Delegation		10
Vue d'ensemble et perspectives		12
- Organisation de la Conférence		15
- Les questions politiques		17
- Le programme		21
- Budget et questions administratives		25
- Elections	B E R I C H T	27
- Le rôle des groupes		28
- La coopération	der schweizerischen Delegation	28
- La délégation suisse		30
- Les initiatives suisses	über die	31
- La prochaine Conférence générale		31
	20. GENERALKONFERENZ DER UNESCO	
Wichtige Einzelfragen		33
- La déclaration sur les sites		35
- Droits de l'homme		37
- Neue Weltwirtschaftsordnung		41
Erziehung		44
- Vue d'ensemble sur le programme dans		44
le domaine	Paris, 24. Oktober - 28. November 1978	
- Sport		50
Exakte und Naturwissenschaften		51
- Wissenschaft und Technologie		51
- Das Internationale Geologische Korrelationsprogramm		53
- Das Internationale Hydrologische Programm		54
- Ozeanographie		55
- Das MAB-Programm		56
Sozialwissenschaften		58
Kultur		60
- Restitution ou retour des biens culturels		60
à leurs pays d'origine		60



## INHALTSVERZEICHNIS

	<u>Seite</u>
Vorwort	1
Vorbereitung der Konferenz	4
Die schweizerische Delegation	10
Vue d'ensemble et perspectives	12
- Organisation de la Conférence	15
- Les questions politiques	17
- Le programme	22
- Budget et questions administratives	26
- Elections	27
- Le rôle des groupes	28
- La coopération occidentale	28
- La délégation suisse	30
- Les initiatives suisses	31
- La prochaine Conférence générale	31
Wichtige Einzelfragen	33
- La déclaration mass media	33
- Droits de l'homme	37
- Neue Weltwirtschaftsordnung	41
Erziehung	44
- Vue d'ensemble sur le programme dans le domaine de l'éducation	44
- Sport	50
Exakte und Naturwissenschaften	51
- Wissenschaft und Technologie	51
- Das Internationale Geologische Korrelationsprogramm	53
- Das Internationale Hydrologische Programm	54
- Ozeanographie	55
- Das MAB-Programm	56
Sozialwissenschaften	58
Kultur	60
- Restitution ou retour des biens culturels à leurs pays d'origine	60



Kultur (Fortsetzung)	<u>Seite</u>
- Recommandation pour la protection des biens culturels mobiliers	61
- Die Frage des Sozialstatus der Künstler	62
- Réglementation internationale concernant la sauvegarde et la conservation des images en mouvement	63
- Recommandation révisée concernant les concours internationaux d'architecture et d'urbanisme	64
- Zweite Generalversammlung der Unterzeichnerstaaten der "Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel"	64
Autorenrechte	66
Statistik	67
Allgemeines UNESCO-Informationsprogramm (UNISIST)	68
Beziehungen der UNESCO zu den Mitgliedstaaten	69
- Programme de participation de l'UNESCO aux activités des Etats membres	69
- Coopération avec les commissions nationales pour l'UNESCO - Charte des commissions nationales	69
Publikations- und Informationspolitik	71
Questions constitutionnelles et juridiques	73
Questions administratives	75
Wahlen in den Exekutivrat	84

### Anhang

- Schweizerische Erklärung in der Generaldebatte
- Schweizerische Erklärungen zur Massenmediendeklaration und zum "Rapport intérimaire MacBride"
- Explications de vote et interventions concernant
  - Afrique du Sud
  - Namibie
  - Israël
  - Déclaration sur la race et les préjugés raciaux
  - Sociétés transnationales
  - Budget



VORWORT

## I.

Die Schweiz, die der UNO in New York nicht als Mitglied angehört, hat mit ihren weltweiten Bindungen und Abhängigkeiten ein sehr wesentliches Interesse daran, ihre Position und ihre Aktionsmöglichkeiten in den andern multilateralen Organisationen, in denen sie als vollberechtigtes Mitglied wirken kann, auszubauen und zu pflegen. Das gilt in hohem Masse bei der UNESCO.

Im System der UN-Organisationen kommt, gerade auch für die Schweiz, der UNESCO mit ihrem ausserordentlich weitgespannten Aufgabenkreis eine grosse praktische, mit dem zunehmenden Gewicht der Nord-Süd-Problematik stark wachsende Bedeutung zu.

Die UNESCO spiegelt ferner mehr als die andern UN-Spezialorganisationen die weltpolitischen Widersprüche und Spannungen wider, welche der Organisation in New York selbst das Gepräge geben.

Im Hinblick auf einen allfälligen späteren Beitritt zur UNO hat die Schweiz demnach eine wertvolle Gelegenheit, in der UNESCO bereits die Rolle zu spielen, die ihren multilateralen Interessen entspricht und zu der sie in der Staatengemeinschaft berufen ist. Soweit unsere Nicht-Mitgliedschaft in der UNO für unser Land mit einer zunehmenden Isolierung verbunden sein mag, können wir dieser durch eine aktive Mitarbeit in der UNESCO einigermaßen entgegenwirken. Zudem wird die Schweiz in dieser Organisation schon jetzt mit Fragen konfrontiert, mit welchen sie sich auch im Rahmen der UNO auseinanderzusetzen hätte.

## II.

Im Interesse unserer Rolle in der UNESCO muss uns daran gelegen sein, durch vollen Einsatz die Arbeit der Organisation stimulieren zu helfen und so auf konstruktive Weise zu ihrem Aufbauwerk beizutragen. Unter dieser Voraussetzung kann auch die von Generaldirektor M'Bow



- 2 -

geförderte Entscheidungsmethode des Konsensus wirksam werden. So ist es übrigens auch gelungen, die Schwierigkeiten, die der UNESCO an der Generalkonferenz in Paris 1974 erwachsen waren, an der Generalkonferenz in Nairobi 1976 und in noch weitergehendem Mass an derjenigen in Paris 1978 zu überwinden

Es scheint denn auch - so wie sich die Dinge in der UNESCO abspielen - dass in dieser Organisation gelegentlich günstigere Voraussetzungen zur Herbeiführung annehmbarer Lösungen gegeben sind als in der UNO selbst. Als Beispiel dafür sei nur die in diesem Bericht dargestellte Behandlung der Frage menschenrechtswidriger Diskriminierungen erwähnt.

### III

Eine konstruktive Mitwirkung an der UNESCO-Generalkonferenz setzt nicht nur eine in diesem Sinn orientierte Haltung unserer Delegation während der Konferenz selbst voraus, sondern erfordert darüber hinaus einen vielfältigen, z.T. hochspezialisierten Aufgabenbereich der Organisation berücksichtigende ständige Vorbereitung in der Schweiz selbst. Die Vorbereitung der Konferenz mittels Arbeitssitzungen, wie sie vom Politischen Departement organisiert wurden, sollte möglichst frühzeitig beginnen, was jedoch durch das teilweise sehr späte Erscheinen der Konferenzdokumente erschwert wird. Es ist zu hoffen, dass es in Zukunft gelingen wird, im Einvernehmen mit allen interessierten Dienststellen und Organisationen eine längerfristige und systematischere Vorbereitung der schweizerischen Stellungnahmen und Initiativen im Hinblick auf bevorstehende Generalkonferenzen sicherzustellen.

### IV.

Es ist offensichtlich, dass sich die Schweiz, um die ihr besonders naheliegende vermittelnde Rolle spielen zu können und um die auch zu diesem Zweck wertvollen freundschaftlichen Beziehungen zu den andern Staaten nicht zu gefährden, politisch oft sehr grosse Zurückhaltung auferlegen muss. Es war andererseits sehr erfreulich, in der letzten Generalkonferenz feststellen zu dürfen, dass diese Tatsache die Schweiz, wenn wichtige freiheitliche Grundsätze auf dem Spiel stehen, nicht unbedingt daran zu hindern braucht, eine mutige und profilierte



- 3 -

Haltung einzunehmen und damit durchaus konstruktiv zu wirken, wie das bei der Behandlung der heiklen Frage der Massenmediendeklaration geschehen ist.

## V.

Für den Leiter der Delegation ist es eine angenehme Pflicht, seine Anerkennung für die kooperative und einsatzfreudige Haltung aller Delegationsmitglieder sowie für die wirksame Zusammenarbeit mit Bern zum Ausdruck zu bringen. Der Kontakt mit der Schweizerischen Botschaft in Paris war höchst angenehm und wertvoll; sie hat der Delegation mit ihrem Verständnis und mit ihrer Gastlichkeit grosse Dienste geleistet. Für die Delegation waren ferner die grosse Erfahrung, das reiche Wissen und die ausgezeichneten persönlichen Beziehungen des Ständigen Vertreters der Schweiz bei der UNESCO ein bedeutender Gewinn.

F. Schnyder



## VORBEREITUNG DER KONFERENZ

Wie üblich wurde die Konferenz vom Politischen Departement in enger Zusammenarbeit mit allen zuständigen Bundesstellen, der Nationalen Schweizerischen UNESCO-Kommission (NSUK) sowie interessierten Fachkreisen ausserhalb der Verwaltung vorbereitet. Die Federführung und Koordination oblag der Sektion für Kulturelle und UNESCO-Angelegenheiten.

### Zusammensetzung der Delegation

Das Departement schätzte es ausserordentlich, dass alt Botschafter Felix Schnyder, der die schweizerische Delegation bereits an der 19. Generalkonferenz in Nairobi geleitet hatte, sich wiederum als Delegationschef zur Verfügung stellte. Ihm stand traditionsgemäss unser ständiger Delegierter bei der UNESCO als Stellvertreter zur Seite. Bei der Aufstellung der übrigen Delegation war verschiedenen Faktoren Rechnung zu tragen. Neben Experten für politische Fragen und Generalisten mussten Fachleute für die wichtigsten Tätigkeitsbereiche der Organisation (Erziehung, exakte und Naturwissenschaften, Sozialwissenschaften, Kultur und Kommunikation) zur Verfügung stehen, wobei neben den zuständigen Bundesstellen auch die Ansprüche der NSUK sowie aussenstehender Fachkreise auf eine angemessene Vertretung in der Delegation zu berücksichtigen waren. Dabei wurde uns angesichts der Finanzlage des Bundes eine grosse Zurückhaltung bezüglich des zahlenmässigen Umfangs der Delegation auferlegt.

Das Politische Departement war insbesondere für die spezifisch politischen (u.a. Nahost-, Südafrika-, Namibiaproblem) und juristischen (u.a. Menschenrechtsfragen) Aspekte der Konferenz verantwortlich und liess sich deshalb durch je einen Mitarbeiter der Völkerrechtsdirektion, der Sektion für Vereinte Nationen und internationale Organisationen und der federführenden Sektion für Kulturelle und UNESCO-Angelegenheiten vertreten. Angesichts der stark



auf die Dritte Welt ausgerichteten entwicklungspolitischen Aktivitäten der UNESCO wurde auch ein Vertreter der Direktion für Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe in die Delegation aufgenommen, der sich u.a. mit dem Thema der Neuen Weltwirtschaftsordnung befasste. Traditionsgemäss gehörte der Delegation auch ein Vertreter der Verwaltungsdirektion an, der in der Administrativkommission der Konferenz die komplexen Budget- und Personalfragen behandelte. Der Generalsekretär der NSUK betreute alternierend mit seinem Stellvertreter die die nationalen Kommissionen besonders interessierenden Themen. Als Generalisten verfolgten sie aber auch viele andere Bereiche (u.a. Autorenrechte, Statistik, UNISIST, Publikationspolitik), für welche aus den obenerwähnten Gründen der zahlenmässigen Beschränkung keine Fachexperten zur Verfügung standen.

Die Erziehungs- und Sportfragen wurden alternierend von einem Vertreter des Amts für Wissenschaft und Forschung (EDI) und der Schweizerischen Dokumentationsstelle für Schul- und Bildungsfragen behandelt. Für das Gebiet der exakten und Naturwissenschaften standen ebenfalls ein Experte des Amts für Wissenschaft und Forschung sowie Prof. Bruno Messerli, Präsident des Schweizerischen MAB-Komitees, zur Verfügung, welcher jedoch nur während zwei Tagen an den Beratungen des MAB-Programms teilnehmen konnte. Der Bereich der Sozialwissenschaften wurde im wesentlichen von der Vertreterin der Direktion für Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe betreut. Der als Experte beigezogene Prof. P. Heintz, Soziologisches Institut der Universität Zürich, musste seine Teilnahme aus Termingründen auf zwei Tage beschränken. Für die kulturellen Belange war ein Vertreter des Amts für Kulturelle Angelegenheiten (EDI) verantwortlich.

Nachdem die Mediendeklaration wie schon in Nairobi erneut auf der Tagesordnung stand, war es unerlässlich, wiederum einen Vertreter der schweizerischen Medienkreise in die Delegation einzubeziehen. Fürsprech Hans Seelhofer, der schon in Nairobi Delegationsmitglied war, sowie der vom Zeitungsverleger-Verband entsandte Ch. Jean-Richard arbeiteten dabei eng mit dem Leiter der bereits erwähnten



Sektion für Kulturelle und UNESCO-Angelegenheiten zusammen, der die Schweiz in den Detailberatungen dieser Frage vertrat.

Im Verlauf der Konferenz zeigte es sich, dass die schweizerische Delegation nicht überdotiert war. Nachdem sich die Konferenzarbeiten einerseits in der Plenarversammlung, andererseits in 6 Kommissionen sowie zahlreichen anderen Gremien (Konferenzbüro, Comité juridique, Informationsgruppe, Comité des candidatures usw.) abwickelten, war eine ständige Präsenz von mindestens 8 Delegierten in Paris erforderlich. Es wäre zudem notwendig - was an dieser Konferenz nicht möglich war - dass die Arbeiten der Programmkommissionen Erziehung, Natur- und Sozialwissenschaften sowie Kultur während der ganzen Dauer der Kommissionssitzungen von zwei Fachexperten verfolgt werden. Im Vergleich zur 14-köpfigen Schweizer Delegation zählten beispielsweise die Delegationen der BRD 30, Italiens 37, der Niederlande 23, Belgiens 39, Dänemarks 21, Schwedens 25, Finnlands 24 und Oesterreichs 18 Mitglieder.

### Die Vorbereitungsarbeiten

Sie wurden teils auf dem Weg schriftlicher Konsultationen, teils in Arbeitssitzungen durchgeführt. So wurde insbesondere das Arbeitsprogramm der Organisation (Dokument 20 C/5), aber auch ein grosser Teil der übrigen Konferenzdokumente den zuständigen Diensten der Verwaltung (namentlich Direktion für Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe, Eidg. Amt für Kulturelle Angelegenheiten, Eidg. Statistisches Amt, Amt für Wissenschaft und Forschung, Amt für Geistiges Eigentum) sowie aussenstehenden Fachkreisen zur Stellungnahme unterbreitet. Verschiedene Dienste hatten überdies im Laufe der zwei Jahre seit der letzten Generalkonferenz Gelegenheit gehabt, durch Teilnahme an Expertentreffen oder im Rahmen schriftlicher Konsultationen an der Ausarbeitung neuer internationaler Instrumente der UNESCO mitzuwirken. Die schweizerische Delegation konnte sich somit in ihren Interventionen auf diese Vorarbeiten stützen.



Die NSUK ihrerseits erarbeitete in einer ausserordentlichen Versammlung ihr traditionelles Memorandum zum Arbeitsprogramm der Organisation, das der Delegation als nützliches Referenzdokument diente.

Unter dem Vorsitz der Leiterin der Politischen Abteilung III wurden in den Wochen vor Konferenzbeginn drei Vorbereitungssitzungen mit der schweizerischen Delegation abgehalten, an welchen anhand der Traktandenliste der Konferenz zunächst eine Arbeitsteilung vorgenommen und in der Folge die Instruktionen zuhanden der Delegation festgelegt wurden. Kurz vor der Konferenz fand zudem eine EPD-interne Sitzung unter der Leitung des Departementschefs statt, an welcher die spezifisch politischen Aspekte der Konferenz rekapituliert und für die Dauer der Konferenz eine Arbeitsgruppe eingesetzt wurde, die je nach Bedarf einberufen werden konnte. Nachdem die die Konferenz dominierende Diskussion über die Massenmediendeklaration stets neue und unvorhersehbare Wendungen nahm, musste die Gruppe denn auch mehrmals in dieser Angelegenheit zusammentreten. Ebenfalls im Zusammenhang mit der Medienpolitik der UNESCO ist schliesslich eine gemeinsame Sitzung mit Vertretern des EPD und der schweizerischen Medienkreise zu erwähnen, an welcher die grundsätzliche Haltung unseres Landes in der Frage der Mediendeklaration erarbeitet wurde. Dieses Treffen war insofern von besonderer Bedeutung, als dabei ein Vertrauensverhältnis zwischen der Verwaltung und den Vertretern der Medien zustandekam, das sich während der ganzen Konferenzdauer sehr positiv auswirkte.

#### Schweizerische Kandidaturen in UNESCO-Gremien

Nach Absprache mit den zuständigen Kreisen kandidierte die Schweiz für einen Sitz in folgenden Gremien: Comité juridique der 21. Generalkonferenz, Comité du siège (wir waren bereits vor zwei Jahren in Nairobi für die laufende 20. Konferenz in die genannten Komitees gewählt worden); Conseil international de coordination du programme sur l'homme et la biosphère (MAB) (wir konnten in diesem



- 8 -

Gremium den österreichischen Sitz übernehmen und traten dafür unseren Sitz im Conseil intergouvernemental pour le programme hydrologique international (PHI) zugunsten Oesterreichs ab); Comité du patrimoine mondial culturel et naturel; Comité intergouvernemental permanent pour l'éducation physique et le sport; Conseil du Bureau international d'éducation (BIE) (nachdem in der Wahlgruppe der westlichen Länder einzig das Mandat der Schweiz ablief, und wir unseren traditionellen Sitz in diesem Organ sichern wollten, wurde die Wiederwahl unseres Landes vor der Konferenz durch eine erfolgreiche Demarche auf diplomatischem Weg vorbereitet).

Nachdem schon vor Konferenzbeginn bekannt war, dass Minister Hummel die Commission administrative, eine der sechs Kommissionen der Konferenz, präsidieren würde, sahen wir davon ab, uns auch noch für einen Sitz in der Groupe de rédaction et négociation (GRN) zu bewerben, der vor zwei Jahren in Nairobi eine wichtige Rolle gespielt hatte.

#### Organisatorische Fragen

Nachdem das Sekretariat unseres ständigen Delegierten bei der UNESCO weder personell noch technisch für die Betreuung einer grossen Delegation und die Kontakte mit der Zentrale genügend ausgerüstet ist, war es notwendig, einerseits für die Telex- und Chauffeurdienste unsere Botschaft in Paris in Anspruch zu nehmen und andererseits das Sekretariat während der Dauer der Konferenz durch Zuteilung einer Sekretärin aus Bern zu verstärken. Der Botschaft sowie auch der Verwaltungsdirektion sei an dieser Stelle für ihr Verständnis und ihr Entgegenkommen gedankt. Der ständige Kontakt mit dem Departement konnte denn auch teils telefonisch, teils per Telex reibungslos aufrechterhalten werden.



## Kontakte mit der Presse

Im Hinblick auf die 20. Generalkonferenz führte die Nationale Schweizerische UNESCO-Kommission in Zusammenarbeit mit dem UNESCO-Sekretariat anfangs September 1978 in Paris ein Informationsseminar für schweizerische Medienschaffende durch, an welchem 12 Journalisten teilnahmen. Diese Formel hatte sich bereits an den beiden vorangehenden Generalkonferenzen bewährt und dient dem Zweck, die Journalisten mit dem gesamten Spektrum der UNESCO-Tätigkeiten vertrauter zu machen. Das Politische Departement organisierte seinerseits im Bundeshaus je eine Pressekonferenz vor und nach der Generalkonferenz, die beide vom Delegationschef, von der Leiterin der Politischen Abteilung III und von unserem ständigen Delegierten bei der UNESCO präsiert wurden.

Auf Initiative der während der Generalkonferenz in Paris anwesenden Schweizer Journalisten orientierte ferner der Delegationschef in einer improvisierten Pressekonferenz über das Konferenzgeschehen.

Nachdem die Medienkreise durch das zentrale Thema der Konferenz - die Massenmediendeklaration - direkt angesprochen waren, konzentrierte sich das Interesse der Journalisten erwartungsgemäss auf diese Frage, was sich auch in Umfang und Qualität der Berichterstattung widerspiegelte.



## DIE SCHWEIZERISCHE DELEGATION

### Delegationschef

Botschafter F. SCHNYDER, Präsident der Nationalen Schweizerischen UNESCO-Kommission

### Stellvertretender Delegationschef

Minister Ch. HUMMEL, Ständiger Vertreter der Schweiz bei der UNESCO, Paris

### Delegierte

Herr F. DUBOIS, Chef der Sektion für Kulturelle und UNESCO-Angelegenheiten des Politischen Departements

Fräulein I. HOFER, Diplomatische Mitarbeiterin der Sektion für Kulturelle und UNESCO-Angelegenheiten des Politischen Departements

Herr R. MAYOR, Diplomatischer Mitarbeiter der Sektion für Vereinte Nationen und internationale Organisationen des Politischen Departements

Frau D. BUJARD, Wissenschaftliche Adjunktin der Völkerrechtsdirektion des Politischen Departements

Herr M. MÜLLER, Generalsekretär der Nationalen Schweizerischen UNESCO-Kommission

Herr B. THEURILLAT, Sekretariat der Nationalen Schweizerischen UNESCO-Kommission

### Experten

Herr J.-F. GIOVANNINI, Chef der Sektion multilaterale Angelegenheiten der Direktion für Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe

Frau K. BÜHLER, Wissenschaftliche Mitarbeiterin der Direktion für Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe

Herr E. PAHUX, Chef des Inspektorats des Politischen Departements

Herr A. BÄNNINGER, Chef der Sektion Film im Amt für Kulturelle Angelegenheiten des Departements des Innern



Experten (Fortsetzung)

Herr E. POGLIA, Chef der Sektion Bildungswesen und wissenschaftlicher Nachwuchs im Amt für Wissenschaft und Forschung des Departements des Innern

Herr F. GILLIERON, Wissenschaftlicher Adjunkt im Amt für Wissenschaft und Forschung des Departements des Innern

Herr B. MESSERLI, Professor an der Universität Bern, Präsident des Schweizerischen MAB-Komitees

Herr E. BLANC, Vizedirektor der Schweizerischen Dokumentationsstelle für Schul- und Bildungsfragen, Genf

Herr H. SEELHOFFER, Fürsprecher, Geschäftsführer des Verbands der Schweizer Journalisten, Bern

Herr Ch. Jean-Richard, Sekretär des Schweizerischen Zeitungsverleger-Verbands, Zürich

Herr P. HEINTZ, Professor am Soziologischen Institut der Universität Zürich



## VUE D'ENSEMBLE ET PERSPECTIVES

Pour évaluer les résultats de cette 20e session de la Conférence générale, il faut la placer dans la perspective des deux sessions qui l'ont précédée. La 18e session (Paris 1974) s'était très mal terminée, sur des discordances graves dont celles concernant Israël n'étaient de loin pas les seules. On se souvient des réactions que suscitèrent certaines des décisions de la Conférence dans les Etats membres, y compris la Suisse. Au contraire, la 19e session (1976) s'était achevée dans une sorte d'euphorie de l'"esprit de Nairobi". C'était le grand exploit du Directeur général africain sur sa terre natale, dû à la volonté manifeste des Africains et, par voie de solidarité, de pratiquement tous les pays en voie de développement, d'avoir fait de cette Conférence un succès. Mais la Conférence de Nairobi n'avait résolu qu'un seul des points épineux à son ordre du jour: l'inclusion d'Israël dans les activités régionales européennes. Tous les autres points difficiles et plus particulièrement l'adoption d'une déclaration sur la race et le racisme, ainsi que l'adoption d'un texte encore plus controversé concernant "l'emploi des grands moyens d'information dans la lutte pour la paix et contre le racisme, le colonialisme, etc.", n'avaient pas été résolus mais simplement renvoyés.

La 20e session de la Conférence générale a trouvé des solutions à ces questions épineuses qui ont toutes été approuvées par consensus. Même si ces textes présentent des défauts et ne nous satisfont pas complètement, le chemin parcouru depuis 1974 est considérable. Il y eut, dans les coulisses, des négociations dures et laborieuses, mais il n'y eut pas d'affrontements en séance. Pour arriver à ces résultats, des concessions ont dû être faites par toutes les parties concernées. Ceci n'était possible que grâce à un esprit de coopération remarquable qui paraît être de bon augure pour l'avenir de l'Organisation.



La volonté générale d'aboutir au consensus explique cette évolution. M. M'Bow avait lancé l'idée du consensus dans son discours de clôture de la 18e session de la Conférence générale, quelques jours après son élection. Elle s'inspire de la conception africaine de la démocratie - le palabre - et demande des procédures de négociations laborieuses et patientes. Afin de les instaurer, on créa à Nairobi le "Groupe de rédaction et de négociation" (GRN), qui fut l'instrument clef de la réussite de la session. Avant Nairobi, il n'y avait qu'exceptionnellement des négociations systématiques sur des points litigieux. On se concertait certes dans les coulisses, des groupes de travail ad hoc étaient créés, mais les résultats de débats souvent stériles et houleux, menant à des votes majoritaires, engendraient des frustrations et des amertumes graves parmi les délégations ou groupes de délégations minoritaires. Il faut constater que le GRN, accueilli avec méfiance à Nairobi par certaines délégations, notamment des pays socialistes et arabes, ne joua pas de loin à la 20e session le même rôle décisif. C'est ainsi que la négociation sur le point le plus important - les mass media - ne fut pas confiée au GRN mais dirigée, le fait mérite d'être souligné, par le même personnage qui avait présidé le GRN à Nairobi: M. Boissier-Palun, qui agissait cette fois non comme délégué mais en tant que conseiller particulier du Directeur général.

Comme à Nairobi, le Directeur général tenait toutes les ficelles de la Conférence solidement en main. Du début à la fin, il pouvait compter sur l'appui certain de ses troupes, la grande majorité des Africains en première ligne, suivie des autres délégations modérées du tiers monde. Il voulait à tout prix éviter que l'Organisation ne coure des dangers à la suite de décisions qui auraient été jugées inacceptables par certains Etats membres. Conscient des risques liés à la question des "mass media", il manoeuvra durant la Conférence avec une habileté politique remarquable. Il avait d'ailleurs très soigneusement préparé la Conférence en allant visiter un grand nombre de Chefs d'Etat. Au cours de ces visites, il s'est sans doute assuré des appuis décisifs.



La 20e session de la Conférence générale a certainement été marquée par la question des "mass media". Cette question a peut-être éclipsé outre mesure d'autres problèmes importants que la Conférence avait à traiter parmi les 71 points de son ordre du jour. Tout bien considéré, cela n'est pas surprenant. En effet, ce débat qui remonte à 1970 reflète l'évolution des équilibres politiques mondiaux, d'une part, et l'une des préoccupations dominantes des Etats du tiers monde, de l'autre. L'UNESCO, microcosme de la communauté internationale, a vu comme toutes les organisations de la famille des Nations Unies naître de nouvelles majorités capables d'imposer des décisions aux Etats industrialisés de l'Occident. A sa tribune, comme à celles d'autres organisations, les Etats en développement ne manquent pas de prêcher l'avènement d'un ordre international plus juste et plus équitable. A leurs yeux et selon leur propre terminologie, leur évolution s'articule en trois étapes: révolution politique, révolution économique et révolution culturelle. Cette dernière recouvre le profond désir d'identité culturelle des Etats en cause tout en représentant la voie par laquelle doit, selon eux, obligatoirement passer l'avènement du "nouvel ordre économique international".

L'identité culturelle postule la possibilité de recevoir et de communiquer des informations, c'est-à-dire la présence d'une infrastructure et de moyens financiers et humains nécessaires. La déclaration sur les principes fondamentaux concernant la contribution des organes d'information au renforcement de la paix et de la compréhension internationale, à la promotion des droits de l'homme et à la lutte contre le racisme et l'apartheid et l'incitation à la guerre, adoptée par consensus par la 20e session de la Conférence générale donne, sur ce point, satisfaction aux pays en développement. Ceux-ci ont d'ailleurs obtenu la consécration, dans une résolution adoptée à la veille de la clôture de la Conférence, du concept de nouvel ordre mondial de l'information.



Si la déclaration précitée (voir page 33) ne contient plus les dispositions inacceptables que recelait le projet du Directeur général (diverses dispositions du préambule et du dispositif relatives notamment à la nature de l'information, à l'organisation du travail des journalistes, à la responsabilité de l'Etat, au droit de réponse international, etc.), c'est grâce à la volonté d'aboutir commune des pays en développement et des Occidentaux et, surtout, à l'habileté diplomatique du Directeur général. Les pays de l'Est se sont ralliés, contraints forcés, à ce consensus, fruit d'une délicate négociation à laquelle ils n'ont pas été associés, sans obtenir évidemment la consécration des principes régissant, chez eux, le fonctionnement des media.

Par son intransigeance voulue, la délégation suisse a joué un rôle déterminant dans les consultations et négociations informelles auxquelles cette affaire a donné lieu. D'autres délégations ont reconnu devoir à sa ligne de conduite stricte des progrès tels qu'ils ont finalement permis d'aboutir.

Il reste que le problème d'un meilleur équilibre de l'information et de la communication demeure. Non seulement il sera probablement à nouveau au coeur des discussions lors de la prochaine Conférence générale de Belgrade (rapport de la Commission internationale d'étude des problèmes de la communication) mais l'Assemblée générale des Nations Unies l'a d'ores et déjà inscrit au programme de sa 34e Assemblée générale.

#### Organisation de la Conférence

La 20e session de la Conférence générale suivait le schéma habituel des sessions précédentes. En plénière se déroulait le débat de politique générale qui dura environ trois semaines (155 orateurs y prirent la parole); et c'est également en plénière que sont prises formellement toutes les décisions finales.

Parmi les organes subsidiaires, notons: cinq commissions de programme; la commission administrative; le comité des candidatures



auquel revint la préparation des élections; le comité juridique, à composition restreinte (21 membres, dont la Suisse, qui traite de différentes questions constitutionnelles et juridiques).

La Conférence fut présidée avec entrain et bonne humeur par le Professeur Napoléon Leblanc (Canada). Pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation, il y eut une vraie élection du président, deux candidatures étant en lice. L'autre candidat était le Ministre de l'éducation de la Jordanie. M. Leblanc l'emporta de justesse au sein de la commission des candidatures. La Plénière ratifia ce résultat sans vote. La délégation suisse a voté en faveur de M. Leblanc. Le groupe arabe ne créa pas de difficulté au Président pendant la Conférence.

La composition du Bureau de la Conférence fut la suivante:

Président:	Napoléon Leblanc (Canada)
23 Vice-Présidents:	RFA, Barbade, Burundi, Chine, Cuba, Equateur, USA, Finlande, France, Ghana, Indonésie, Libye, Japon, Libéria, Mozambique, Oman, Pays-Bas, Syrie, RDA, Togo, Tunisie, URSS, Uruguay
Présidents des 5 Commissions du programme:	
- Commission I (éducation)	Reginald Agiobu-Kemmer (Nigéria)
- Commission II (sciences exactes et naturelles)	Maheshwar Dayal (Inde)
- Commission III (sciences sociales)	Kazimierz Zygulski (Pologne)
- Commission IV (culture et communication)	Alberto Wagner de Reyna (Pérou)
- Commission V (programme général)	Chams Eldine El-Wakil (Egypte)
Président	
- de la Commission administrative	Charles Hummel (Suisse)
- du Comité de vérification des pouvoirs	Trailokya Nath Upraity (Népal)
- du Comité juridique	René de Sola (Venezuela)



Président (suite)

- du Comité du Siègè Ludovico L. Carducci (Italie)
- du Groupe de rédaction et de négociation Gunnar Garbo (Norvège)
- du Comité des candidatures Joseph Ki-Zerbo (Haute-Volta)

Bien que l'organisation matérielle de la Conférence n'ait pas laissé à désirer, la plupart des 1837 délégués qui y ont participé n'en sont pas moins rentrés chez eux avec le sentiment qu'une révision de ses méthodes de travail et de son organisation s'impose plus que jamais. Nonobstant de très nombreuses séances de nuit, les commissions de programme ont à peine pu terminer leurs travaux dans les délais fixés. L'influence réelle de la Conférence sur les programmes d'action de l'Organisation s'amenuise de plus en plus. Et les spécialistes venus du monde entier pour débattre des grands problèmes qui se posent dans leurs domaines de compétence - car la Conférence générale de l'UNESCO est aussi un ensemble d'importantes "Fachkonferenzen" - se sentent de plus en plus frustrés. C'est la raison pour laquelle la Conférence invite le Directeur général et le Conseil exécutif à examiner la question et à faire des propositions concrètes quant à la réorganisation de cette Conférence.

De plus, des problèmes de locaux se sont posés. A plusieurs reprises, il a été impossible de trouver une salle pour tenir une réunion supplémentaire et, dans certaines salles, les délégations étaient très à l'étroit. Les bâtiments du Siègè ont été achevés lorsque l'Organisation comptait 80 Etats membres et non 146 comme aujourd'hui.

### Les questions politiques

Cette Conférence a probablement été moins "politisée" que certaines conférences précédentes. Le débat politique s'est en effet concentré sur la question mass media.



Paix, droits de l'homme, désarmement - Ces questions faisaient partie du débat de politique générale, qui se déroula en plénière selon une tradition établie depuis longtemps. Ensuite, le GRN avait à élaborer des projets de résolution tenant compte des interventions des chefs de délégation. Comme d'habitude, le résultat de cet exercice fut très peu satisfaisant: de longs textes teintés d'idéologies marxistes qui ne font guère honneur à l'Organisation, en tout cas à nos yeux. Heureusement, cet exercice plutôt stérile et superflu n'influence pratiquement pas son action.

Les textes concernant la paix n'ont rien ajouté de nouveau à ceux votés antérieurement. Ceux consacrés aux droits de l'homme furent particulièrement décevants (voir p. 37) L'accent a été mis davantage que par le passé sur les problèmes du désarmement ("promotion d'un climat favorable au désarmement", notamment par l'éducation). L'UNESCO examine cette question à la lumière de son Acte constitutif: "... les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix". Cependant l'URSS et ses satellites font un usage abusif de cette disposition. Seule la délégation chinoise critique cette attitude. Les Occidentaux restent muets, certains d'entre eux - quelques Scandinaves surtout - soutiennent même la demande d'un engagement accru de l'UNESCO en faveur du désarmement.

La délégation suisse avait envisagé de faire opposition à certaines propositions concrètes qui à ses yeux relèvent de la propagande (par exemple, la tenue d'un congrès mondial sur l'éducation en faveur du désarmement). Mais, par manque total de soutien, elle a dû abandonner cette idée.

Déclaration sur la race et les préjugés raciaux - La Conférence était saisie d'un projet de Déclaration sur la race et le racisme. On se souviendra que la Conférence de Nairobi ne réussit pas à se mettre d'accord sur un tel texte, à cause notamment du fait que les délégations arabes insistaient pour qu'une référence y soit faite à la résolution 3379 des Nations Unies assimilant le sionisme au



racisme. Au début de 1978, une Conférence d'experts gouvernementaux fut convoquée afin d'élaborer un nouveau texte. Cette Conférence, à laquelle la délégation suisse a joué un rôle important en tant que membre du Groupe de rédaction, adopta, par consensus, après de longues et difficiles négociations, un texte qui ne mentionnait pas expressément cette résolution. Mais on pouvait craindre que le débat sur ce problème ne soit réouvert à la Conférence générale. Fort heureusement il n'en fut rien et sur proposition de la délégation de l'Irak, ce texte qui est imparfait et constitue un compromis fut adopté sans débat. La déclaration interprétative faite par notre délégation après l'adoption du texte est reproduite en annexe.

Israël - Deux points de l'ordre du jour de la Conférence concernaient Israël: "Jérusalem et l'application de la résolution 4.129" et "les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés".

Sur ces deux points la Conférence générale adopta des résolutions pratiquement identiques à celles qu'elle avait adoptées à Nairobi. Au sujet de Jérusalem, la Conférence

"réaffirme les résolutions adoptées par la Conférence générale de l'UNESCO au sujet de Jérusalem, notamment la résolution 18 C/3,427, et insiste pour qu'elles soient appliquées;

condamne les autorités d'occupation israéliennes pour avoir violé les résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies et l'UNESCO, et pour avoir continué, depuis le début de l'occupation jusqu'à présent, à modifier et à judaïser la configuration historique et culturelle de Jérusalem;

lance un appel pressant et ferme à Israël pour qu'il cesse immédiatement et définitivement de poursuivre les fouilles entreprises illégalement et de prendre des mesures qui modifient le caractère et le statut de la ville de Jérusalem."

En ce qui concerne les territoires occupés, la Conférence

"condamnant comme contraires aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales toutes violations, résultant de l'occupation israélienne, des droits des populations de tous les territoires arabes occupés à une éducation et à une vie culturelle nationales, notamment la politique délibérée d'assimilation culturelle systématique,



- 20 -

demande au Directeur général d'envoyer une nouvelle mission dans la Jérusalem arabe occupée pour qu'elle puisse s'acquitter de la tâche que la mission précédente n'a pas été à même d'accomplir;

demande aussi au Directeur général de faire rapport au Conseil exécutif à sa 108e session sur les mesures prises pour donner effet à la présente résolution."

A propos de Jérusalem, Israël avait suspendu toutes fouilles au moment de la Conférence (en soulignant toutefois qu'elles seraient reprises dès que bon lui semblerait). Quant aux territoires occupés une délégation envoyée par le Directeur général avait pu les visiter. Cette délégation n'ayant pu se mettre d'accord sur un rapport commun, le Directeur général avait soumis une synthèse des rapports individuels reçus par lui. Pour qui a connaissance des rapports individuels, cette synthèse paraît plutôt sévère à l'égard d'Israël. Rappelons que le Conseil exécutif avait, quant à lui, adopté par consensus, avant la Conférence, une résolution à ce sujet qui prévoyait un programme concret visant à améliorer la situation, sans exprimer quelque blâme que ce soit. On ne peut que regretter que la Conférence n'ait pas suivi cette approche constructive qui aurait contribué à améliorer la situation des populations palestiniennes, tandis que la résolution adoptée pourrait fournir à Israël le prétexte de refuser de poursuivre avec l'UNESCO toute coopération dans ce domaine.

Au terme d'un débat relativement calme et caractérisé par l'absence d'intervention occidentale, la résolution arabe sur Jérusalem fut adoptée en Commission IV par 59 voix contre 22 (dont la Suisse et le groupe occidental unanime) et 2 abstentions (en plénière: 67 - 24 - 13).

La résolution sur les territoires occupés fut adoptée en Commission V par 64 voix contre 4 (Israël, USA, Canada et Australie) et 26 abstentions (dont la Suisse et l'Europe occidentale) après un débat plus tendu. La Suisse donna une explication de vote dont le texte est reproduit en annexe (vote en plénière: 55 - 6 - 27).



Afrique du Sud - L'Afrique du Sud, membre fondateur de l'UNESCO, s'est retiré de l'Organisation en 1956. Mais elle était restée membre de la Commission océanographique intergouvernementale (COI), qui jouit d'un statut particulier au sein de l'Organisation. Suivant une décision prise à Nairobi, la COI proposa à la Conférence un changement de ses statuts qui permettrait "la suspension d'un Etat membre pratiquant la politique de l'apartheid". Par 85 voix contre 20 (dont la Suisse et le groupe occidental) et 6 abstentions, la Conférence générale ratifia ce changement des statuts. Par appel nominal, elle vota ensuite par 78 voix contre 19 (dont la Suisse) et 5 abstentions la suspension de l'Afrique du Sud de la COI. La déclaration de vote de la délégation de la Suisse se trouve en annexe.

Namibie - Le 30 octobre, la Namibie a été admise comme membre de l'UNESCO, sans débat, par 74 voix et 13 abstentions (dont la Suisse). La plupart des pays qui se sont abstenus ont donné une explication de vote fondée sur des considérations d'ordre juridique. Dans le groupe occidental, les Etats scandinaves et l'Australie, notamment, se sont prononcés en faveur de l'admission de la Namibie. La déclaration de la délégation suisse est reproduite en annexe.

Dans sa résolution, la Conférence générale

... "décide d'admettre la Namibie comme membre de l'UNESCO, étant entendu que le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, créé par l'Organisation des Nations Unies en tant qu'autorité administrative légale de la Namibie, sera considéré, en ce qui concerne les droits et obligations découlant de l'admission de la Namibie en tant que membre de l'Organisation, comme le Gouvernement de la Namibie jusqu'à la fin de l'occupation illégale du pays".

Restitution des biens culturels - Depuis plusieurs années, une petite bombe à retardement se trouve cachée dans le secteur de la culture de l'UNESCO: l'exigence des pays en voie de développement de récupérer des objets culturels perdus pendant la période coloniale (et "néocoloniale"). On peut craindre que ce thème ne crée encore beaucoup de difficultés dans l'avenir. Pour le moment, la Conférence



générale s'est bornée à instaurer un "Comité intergouvernemental" dont le but principal est de "promouvoir la restitution ou le retour des biens culturels à leurs pays d'origine" (v. page 60).

### Le programme

En 1976, la Conférence générale a adopté un plan à moyen terme (1977-1982). Dès lors, la 20e session de la Conférence générale avait à examiner un projet de programme conçu pour la première fois en fonction de ce plan. Comparé aux programmes antérieurs, il se distingue surtout par sa présentation. Le plan à moyen terme étant conçu par objectifs, le programme reflète cette approche, tout en gardant sa structure de base par secteurs (éducation, sciences, sciences sociales, culture et communication).

D'une manière générale, il faut constater que la planification à moyen terme n'a pas donné les résultats escomptés en ce qui concerne la concentration du programme sur des priorités bien définies. Cette faiblesse est due surtout au fait que le plan lui-même est en réalité une extrapolation du programme en cours et non le fruit d'une tentative originale de repenser et de restructurer l'ensemble de l'action de l'Organisation. Un grand effort devra être fait lors de l'élaboration du prochain plan à moyen terme. La Conférence s'en est montrée consciente. D'une part, elle a décidé, sur une initiative scandinave, de convoquer en 1982 une Conférence générale extraordinaire qui s'occupera exclusivement de l'examen du prochain plan sexennal. D'autre part, elle a adopté à l'unanimité une résolution sur la concentration du programme où il est dit, notamment: "si tous les domaines sont tenus pour prioritaires, l'UNESCO ne jouera de rôle important dans aucun". Les pays scandinaves étaient également les auteurs de cette résolution. La concentration du programme est donc une nécessité reconnue par tous. Mais dans la mesure où concentration signifie forcément abandon de certaines activités, cette volonté de concentration se heurtera aux plus grandes difficultés dès qu'il s'agira de procéder à des choix réels. Jusqu'à présent,



les Etats membres ont toujours manifesté la tendance d'élargir le champ d'action de l'Organisation et pratiquement jamais le contraire.

Dans ce contexte se pose le problème de l'évaluation. Depuis longtemps nos délégations aux conférences générales ne cessent d'insister sur la nécessité d'évaluer le programme afin d'élaguer le "bois mort" et de déterminer rationnellement les priorités. Au cours de l'année 1978, le Conseil exécutif a pris certaines décisions à ce sujet, et le Secrétariat est en train de créer des instruments qui devraient permettre une évaluation plus systématique en vue d'une amélioration du programme. Mais il ne faut pas se faire trop d'illusions. L'évaluation des programmes dans les domaines de l'éducation, de la coopération scientifique et de la culture est une entreprise extrêmement complexe, les résultats obtenus étant très difficiles à quantifier. De plus, les pays en développement marquent un certain scepticisme à l'égard du principe de l'évaluation; ils ont tendance à y voir une machination destinée à freiner l'expansion du programme de l'Organisation.

Dans l'ensemble, les propositions concernant le programme 1979-1980 ont été bien accueillies. Elles ont été examinées par les cinq commissions de programme où se sont retrouvés d'éminents experts venant de toutes les parties du monde. Cet examen s'est déroulé dans une excellente atmosphère et pratiquement sans affrontements politiques. Il faut avoir suivi ces débats pour se rendre compte que la fameuse "politisation de l'UNESCO" se limite à quelques points particuliers de l'ordre du jour sans mettre en question l'activité de l'Organisation.

Les difficultés que les commissions de programme ont rencontrées sont - outre l'insuffisance des moyens disponibles en face des besoins exprimés - le temps trop limité pour examiner à fond un programme très complexe et l'impossibilité de l'influencer réellement à ce stade. Là encore, la nécessité de réviser les méthodes de travail de la Conférence générale est manifeste.



Au sujet des différents secteurs du programme, les tendances suivantes sont à noter:

Dans l'éducation, l'accent est mis sur trois thèmes:

- renforcement des liens entre l'éducation et la vie active,
- promotion d'une meilleure articulation de l'éducation scolaire et de l'éducation extrascolaire,
- réflexion de caractère prospectif sur l'éducation.

Dans ce contexte, le soutien unanime et sans réserve accordé au Bureau international d'éducation (Genève) mérite d'être mentionné.

Le programme des sciences exactes et naturelles continue de s'articuler autour de quatre grands programmes intergouvernementaux et interdisciplinaires, régis par des conseils intergouvernementaux:

- le Programme international de corrélation géologique (PICG),
- le Programme sur l'homme et la biosphère (MAB),
- le Programme hydrologique international (PHI),
- les programmes de la Commission océanographique intergouvernementale (COI).

(Le Programme général d'information - initialement UNISIST - est maintenant rattaché à la sous-direction générale pour les études et la programmation.)

Trois autres thèmes, jus qu'ici rarement abordés dans le cadre de l'UNESCO ont surgi: les énergies nouvelles, l'informatique et la technologie pour le développement rural intégré.

La Conférence générale s'est en outre beaucoup préoccupée de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (UNCSTD) qui se tiendra à Vienne, en 1979. La volonté de contribuer activement à cette conférence et aux suites qui lui seront données est soulignée dans plusieurs résolutions adoptées.



Dans le domaine des sciences sociales, la Conférence générale était saisie d'un important projet de résolution, présenté par le Canada et quelques autres délégations, visant à mieux structurer ce secteur qui continue à être le plus faible de tous. La proposition canadienne, adoptée avec quelques modifications, demande au Directeur général de regrouper un certain nombre d'activités du secteur en "projets majeurs". Il est prévu de "mettre en place des mécanismes consultatifs" d'experts en vue d'aider à planifier et à exécuter ces projets majeurs. Visiblement, cette décision s'inspire de ce qui se fait dans le domaine des sciences exactes et naturelles, mais l'approche prévue est beaucoup moins "gouvernementale".

Trois thèmes pour des projets majeurs sont envisagés:

- la promotion et la réalisation des droits de l'homme, de la paix et du désarmement, ainsi que sur l'élimination de l'apartheid, du racisme et d'autres violations des droits de l'homme,
- la planification du développement et les politiques des pouvoirs publics en matière de développement,
- l'interaction des facteurs développement, environnement et population ainsi que leurs effets sur l'autonomie et la capacité sociale des collectivités.

En examinant les décisions prises dans ce secteur, on notera aussi l'importance considérablement accrue accordée à la réflexion philosophique.

Dans le domaine de la culture les problèmes liés à l'identité culturelle acquièrent de plus en plus d'importance. La dimension culturelle du développement est intimement liée à cette problématique. Les événements qui se passent en Iran révèlent de manière éclatante l'importance de ces questions. En ce qui concerne les études culturelles, un nouvel accent est mis sur les relations et interactions entre différentes cultures.

Les grands programmes de préservation du patrimoine culturel ainsi que la réflexion dans le domaine du développement culturel seront poursuivis. La question de la "restitution des biens culturels" est traitée ailleurs dans ce rapport. Ceci vaut également pour les questions concernant la communication.



A côté du programme 1979-1980, la Conférence générale examina un certain nombre d'ajustements proposés au plan à moyen terme. Ils furent tous adoptés sans difficultés. Ils concernent:

- l'enseignement technique et professionnel,
- l'éducation spéciale,
- le développement rural intégré,
- la condition de la femme,
- le rôle de la jeunesse.

### Budget et questions administratives

Par 62 voix (dont la Suisse) contre 1 (USA) et 10 abstentions (pays socialistes et la France), la Conférence générale a adopté pour 1979-1980 un budget s'élevant à 303 millions de dollars. Cela signifie, par rapport au budget précédent, une augmentation de 77,5 millions de dollars. Cette croissance très considérable est due en grande partie à l'inflation en France et, surtout, à la dépréciation du taux de change du dollar par rapport au franc français. La croissance réelle du budget se limite à 5,7 %, celle du programme à 3,8 %. Il est à noter qu'un titre du budget particulier est réservé pour faire face aux fluctuations monétaires. Cette réserve de 26.111.000 dollars "a été fixée sur la base d'un taux de change de 4.35 francs français, ou 1,63 franc suisse pour un dollar". Elle ne pourra être utilisée qu'à la condition que les taux de change du dollar par rapport aux francs français et suisse soient inférieurs à la base de calcul qui a servi à établir le budget (4,90 francs français ou 2,48 francs suisses). Si les taux étaient supérieurs à ces chiffres, les sommes économisées à ce titre, seraient rendues aux Etats membres. On peut regretter la passivité des Etats membres en matière budgétaire et souhaiter qu'à l'avenir le Groupe de Genève fasse preuve de plus de cohésion.

Les débats en commission administrative se sont déroulés dans un calme remarquable. Même la question de la répartition géographique du personnel qui, dans le passé, avait souvent soulevé des passions, trouva sa conclusion dans une résolution votée à l'unanimité. Aucune critique substantielle ne fut formulée à l'adresse du projet de



budget. La Conférence générale entérina dans ce domaine toutes les décisions que le Conseil exécutif lui avait préparées. Même les propositions visant à élargir l'utilisation des langues arabe et russe, qui pourtant auront des conséquences budgétaires importantes, furent adoptées sans la moindre difficulté.

### Elections

Cette Conférence générale a pratiquement institutionnalisé une répartition géographique des postes à pourvoir dans les différents organes de l'Organisation fondée sur la répartition des sièges du Conseil exécutif entre cinq groupes électoraux, telle qu'elle est définie dans le règlement intérieur de la Conférence générale.

Ainsi les choix se font en premier lieu à l'intérieur des groupes électoraux, la Conférence ne devenant arbitre que si un groupe n'arrive pas à se mettre d'accord sur un nombre adéquat de candidatures: au cours de cette Conférence ce fut surtout le cas du Groupe électoral I auquel nous appartenons.

Pour les élections au Conseil exécutif (résultats détaillés voir p. 84), il y avait au sein du Groupe électoral I, pour les six sièges vacants, sept candidatures, provenant des Etats membres suivants: Danemark, Etats-Unis, France, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni, Turquie (rappelons que ce sont des personnes qui sont membres du Conseil exécutif et non des Etats). Les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni étant traditionnellement considérés comme disposant chacun d'un siège permanent, le siège "scandinave" n'étant pas non plus contesté, il y eut compétition entre les candidatures de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas et de la Turquie. C'est le candidat néerlandais, Bernard de Hoog, qui fut battu.

La Suisse a eu beaucoup de chance. Elle a été élue partout où elle était candidate (voir p. 7). Nous avons retiré au dernier moment notre candidature au Comité du sport, afin d'augmenter nos chances pour le Conseil du MAB. La manoeuvre a été payante. (Les résultats de



vote montrent nettement que la Conférence avait tendance à éliminer les Etats qui étaient trop exigeants et voulaient être partout).

Parmi les différents organes, le Conseil du BIE était le plus disputé, suivi du Conseil du MAB et du PHI.

### Le rôle des groupes

Le rôle des groupes continue à s'accroître. De plus en plus, on ne se demande pas quel est l'avis de tel ou tel pays sur un point donné, mais quel est l'avis de tel ou tel groupe. Et les négociations importantes se font le plus souvent entre porte-parole des différents groupes. Cette situation ne paraît pas tellement due à une division de la Conférence en blocs, mais semble davantage être une conséquence du nombre accru d'Etats membres. De ce fait, c'est bien plus à l'intérieur des groupes, puis dans les négociations en coulisses que les décisions se cristallisent que dans les organes de la Conférence. La déclaration concernant les mass media et la déclaration concernant la race et le racisme illustrent cette tendance.

### La coopération occidentale

Le Groupe électoral I - Ce groupe, qui réunit les Etats de l'Europe de l'Ouest, les Etats-Unis, le Canada, Israël, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ne traite que des questions d'élection. Durant cette Conférence, il n'a jamais réussi à présenter des listes de candidatures correspondant au nombre de places réservé au groupe. Il a donc été très peu utile. Cette situation était due, en partie, au manque d'habileté du président.



La coopération s'est faite aussi au sein de deux groupes informels:

Le Groupe d'information - Ce groupe, dont font partie toutes les délégations des Etats membres de l'OCDE, s'est réuni presque journellement. Pendant toute la durée de la Conférence, il était présidé par le Délégué permanent de l'Italie, l'Ambassadeur Carducci. Le groupe s'est presque exclusivement concentré sur les questions de la communication et des mass media. Il a, sans doute, mieux fonctionné qu'à Nairobi. C'est pour nous un forum très précieux, qui nous permet de faire connaître nos points de vue et de recueillir des informations. C'est peut-être à travers ce groupe que la délégation suisse peut avoir la plus grande influence sur les décisions de la Conférence.

Le Groupe de Genève - Ce groupe, qui s'occupe exclusivement de problèmes budgétaires et administratifs, comprend les pays "gros contributeurs" du monde occidental ainsi que l'Australie et le Japon. La Suisse y participe, comme la Suède, en tant qu'observateur.

Le Groupe de Genève ne s'est jamais réuni pendant la Conférence. On peut le regretter, car ainsi il n'y a pas eu d'action concertée au moment où la Conférence a examiné les aspects administratifs et financiers du programme et du budget proposés.

En ce qui concerne le plafond budgétaire, préoccupation majeure du groupe, il n'a pas réussi à adopter à l'unanimité une position commune. Toutefois, le groupe avait eu, au début de l'année, des pourparlers avec le Directeur général à ce sujet. Le résultat positif de ces négociations s'est concrétisé par une réduction de 5 millions de dollars des propositions budgétaires envisagées initialement par le Directeur général.



### La délégation suisse

Pendant toute la Conférence, la délégation a travaillé dans un excellent esprit. Elle s'est réunie chaque jour, au moins une heure avant le début des séances, pour organiser le travail du jour. Le fait que le suppléant du chef de la délégation présidait une des commissions de la Conférence et qu'il devait dès lors également participer tous les deux jours aux réunions du Bureau de la Conférence, a eu pour conséquence qu'il n'était qu'en partie à la disposition de la délégation.

L'attention de la délégation s'est concentrée tout particulièrement sur la déclaration concernant les mass media qui revêtait une grande importance politique. En dépit de quelques interventions remarquées dans les commissions de programme, notre contribution aux débats sur l'action de l'Organisation doit être évaluée comme ayant été plutôt faible. Il faudrait veiller à l'avenir à intensifier notre contribution portant sur le programme et ne pas la limiter à des points politiques car, en le faisant, nous participons à cette "politisation" de l'UNESCO que nous combattons par ailleurs.

Cette Conférence générale a montré, une fois de plus, l'importance d'une bonne préparation de la délégation. Elle a montré également qu'il faut choisir les domaines d'actions prioritaires. Ce n'est que sur un nombre de points limité que nos délégations peuvent espérer influencer les décisions de la Conférence. Il s'est, d'autre part, avéré indispensable de laisser à la délégation la souplesse nécessaire pour adapter les instructions élaborées à l'avance aux circonstances du moment. En effet, celles-ci ne peuvent être pleinement appréciées que sur place, compte tenu de l'atmosphère de la Conférence et de l'évolution des débats et discussions.



### Les initiatives suisses

A la demande du Groupe d'information, la délégation suisse avait préparé un projet de résolution sur les droits de l'homme qui fut approuvé par l'ensemble du groupe et dont l'Italie, la Belgique, la République fédérale d'Allemagne, la Grèce, le Canada et les Etats-Unis se portèrent co-auteurs.

Ce projet de résolution était composé de deux parties, une première de caractère général consacrée à la question du respect et de la mise en oeuvre des droits de l'homme, et une seconde portant sur le développement de l'éducation et de l'enseignement en matière de droits de l'homme ainsi que sur la collaboration de l'UNESCO et du Comité international de la Croix-Rouge pour la diffusion du droit international humanitaire. Ce texte fut transmis, avec d'autres, au GRN qui n'en garda que quelques points.

L'action commencée à Nairobi et visant à améliorer (et à freiner) l'action normative de l'Organisation fut poursuivie en très étroite coopération avec la délégation de la France et avec l'appui de la délégation du Royaume-Uni. La Conférence a adopté - à notre surprise - à l'unanimité le projet de résolution que nous avons élaboré avec la délégation française et qui prévoit la mise sur pied d'une vraie politique basée sur des critères rationnels en matière d'action normative.

Nous avons également poursuivi notre action en faveur de la conservation des "images en mouvement" (voir p. 63).

### La prochaine Conférence générale

La Conférence a décidé de tenir sa prochaine session, la 21e, à Belgrade (1980). Elle a également décidé d'harmoniser le cycle budgétaire avec ceux des autres organes du système des Nations Unies. En conséquence, la 22e session ne se tiendra qu'en 1983, presque certainement à Paris. Le prochain programme et budget portera donc sur une période de trois ans. Ajoutons que la prochaine session aura



à réélire l'actuel Directeur général ou éventuellement à élire un nouveau Directeur général. Une session extraordinaire se tiendra à Paris en 1982, afin d'examiner le projet du nouveau plan à moyen terme 1983-1988.

La Conférence a décidé de tenir sa prochaine session, la 22e, à Madrid (1980). Elle a également décidé d'harmoniser le cycle budgétaire avec ceux des autres organes du système des Nations Unies. En conséquence, la 22e session se tiendra qu'en 1983, précédant certainement à Paris. Le prochain programme et budget portera donc sur une période de trois ans. Ajoutons que la prochaine session aura lieu en 1983.



## WICHTIGE EINZELFRAGEN

Im folgenden werden drei Fragen, denen im Rahmen der UNESCO-Tätigkeiten auch in Zukunft besondere Bedeutung zukommen wird, etwas ausführlicher behandelt.

### La déclaration mass media

Cette affaire remonte à la 16e session (1970) de la Conférence générale de l'UNESCO qui adopta une résolution invitant "tous les Etats à prendre les dispositions nécessaires, notamment d'ordre législatif, en vue d'encourager l'emploi des moyens d'information contre la propagande en faveur de la guerre, du racisme et de la haine entre nations, et à présenter à l'UNESCO des renseignements à ce sujet". A la faveur de cette résolution et des justes revendications du tiers monde, l'URSS tentait surtout de vider de leur substance certaines des dispositions de l'Acte final d'Helsinki et d'imposer aux Occidentaux sa conception, inacceptable pour eux, du rôle des media.

On sait les péripéties qui ont marqué l'évolution de cette affaire, notamment à la Conférence d'experts tenue en 1975 puis à la 19e session de la Conférence générale de l'UNESCO. Cette dernière ne s'était pas prononcée sur le projet de déclaration qui lui était soumis, mais avait invité le Directeur général "à procéder à de nouvelles et larges consultations d'experts en vue de rédiger un projet final de déclaration propre à recueillir le plus de suffrages possibles, et de proposer toute autre mesure dont les consultations auraient fait apparaître la nécessité".

C'est ainsi que la 20e Conférence générale avait à se prononcer sur un projet qui lui était soumis par le Directeur général sous la cote 20 C/20 ("Projet de déclaration sur les principes fondamentaux concernant la contribution des organes d'information au renforcement de la paix et de la compréhension internationale et à la lutte contre la propagande belliciste, le racisme et l'apartheid"). Les



analyses menées tant par le Département politique que par les milieux suisses intéressés qui furent largement consultés et associés à notre délégation concordaient. Elles aboutissaient à la conclusion que plusieurs dispositions de ce projet, à commencer par son titre, étaient inacceptables. Il n'est pas opportun de se livrer ici à une exégèse complète de ce document. Nous nous bornerons à mettre l'accent sur les chiffres 5 (Convention adoptée par la Société des Nations en 1936 sur l'emploi de la radiodiffusion dans l'intérêt de la paix) et 14 (résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de racisme et de discrimination raciale) du préambule et sur les articles du dispositif relatifs à la nature de l'information (objectivité), à l'organisation du travail des journalistes et aux règles de déontologie (statut), à la responsabilité de l'Etat et des organes d'information, au droit de réponse international, au droit de certains groupes de transmettre des informations.

Dès avant l'ouverture de la 20e session de la Conférence générale et tout au long de celle-ci, ce projet de déclaration polarisa l'attention. Il donna lieu à une intense activité à l'intérieur de certains groupes, notamment le groupe des 77 et celui des non-alignés, dont le porte-parole fut l'Ambassadeur Masmoudi (Tunisie) ainsi que le groupe d'information, puis à de nombreuses tractations entre ces divers groupes et le Directeur général.

La délégation suisse participa étroitement aux consultations et aux travaux de rédaction qui se déroulèrent au sein du Groupe d'information (pays de l'OCDE). Son intransigeance voulue permit l'élaboration d'un projet qui devait par la suite servir de base aux négociations menées en coulisses avec le Directeur général.

Constamment, la délégation rappela notre disponibilité à l'égard du tiers monde et notre souhait de voir l'UNESCO développer son action en faveur d'une circulation mieux équilibrée de l'information au niveau international. Elle exprima son regret que la recherche de mesures concrètes fût éclipsée par la polémique idéologique.



Comme il est de règle dans de telles négociations, chacun des interlocuteurs entendit marquer de manière nette ses positions de départ ce qui aboutit au dépôt de plusieurs projets d'amendements: celui présenté par la République fédérale d'Allemagne et co-signé par la Belgique, le Canada, les Etats-Unis d'Amérique, la France, la Grèce, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suisse; celui présenté par la République Socialiste Soviétique de Biélorussie et co-signé par tous les Etats de l'Est ainsi que par le Viet Nam, l'Afghanistan, le Mozambique et l'Ethiopie; celui enfin présenté, à l'instigation de la Tunisie, par les Etats membres faisant partie des pays non alignés et du Groupe des 77.

Finalement, c'est entre le représentant des signataires de ce dernier amendement, celui du Groupe d'information et le Directeur général que la partie se joua. Le but poursuivi par les Occidentaux, tout au long d'une négociation à laquelle les pays de l'Est n'eurent aucune part, était de donner une satisfaction aux pays du tiers monde soucieux d'un meilleur équilibre dans la circulation internationale de l'information. Du même coup, il devenait possible de faire une déclaration d'intention quant à l'aide à apporter au tiers monde dans le domaine de l'information et de la communication, sans pour autant reconnaître, dans une déclaration de l'UNESCO, des principes heurtant les conceptions des démocraties pluralistes.

Jusqu'au dernier moment, notre délégation pesa sur l'évolution en cours. Son opiniâtreté permit finalement d'apurer le texte du projet de déclaration qui prit la forme d'un compromis proposé au consensus par le Directeur général sous la cote 20 C/20 Rev. Non seulement ce document présentait de sérieuses améliorations, dans son titre et dans son préambule, mais il comportait des références explicites aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales. Par ailleurs, l'article II consacrait des principes proches de ceux contenus dans la proposition suisse à la Conférence CSCE de Belgrade: diversité des sources et des moyens d'information, accès des journalistes à l'information, protection des journalistes. Les dispositions contestées de son dispositif avaient disparu, à des nuances près,



notamment à l'article II, chiffre 3, une invitation aux organes d'information à faire entendre la voix des peuples opprimés, et à l'article V qui présente une sorte de droit de réponse international fortement édulcoré.

L'examen de cette question relevait de la Commission IV de la Conférence générale. Le temps passant, il fallut, pour permettre au Directeur général de déposer son texte de compromis, obtenir, par un vote de procédure du 18 novembre 1978, le renvoi de la discussion jusqu'au 22 novembre.

D'entrée de cause, le consensus intervint, salué par certaines délégations comme un "événement historique". Les réserves précitées engagèrent notre délégation à faire une déclaration ferme (texte annexé) par laquelle elle marquait sa compréhension à l'égard de l'attente des pays du tiers monde et sa réticence à l'égard de toute forme de déclaration portant sur les relations entre l'Etat et les moyens d'information caractérisés, chez nous, par l'indépendance et l'autonomie.

Cette conclusion, accueillie avec soulagement par les uns et avec déception par les autres, ne met cependant pas un terme au large débat concernant la circulation internationale de l'information. Cette page à peine tournée, la Conférence générale adoptait un projet de résolution présenté par la Tunisie, le Sri Lanka et la Zambie au nom du Groupe des non-alignés et du Groupe des 77, qui consacrait le concept de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information, corollaire du nouvel ordre économique international.

Par ailleurs, la Conférence générale avait également à prendre connaissance du rapport intérimaire présenté par la Commission internationale d'étude des problèmes de la communication (Commission MacBride).

L'analyse à laquelle s'est livrée cette commission sur la situation mondiale dans ce domaine et son approche des problèmes laissent craindre que son rapport final, inspiré par une idéologie tendancieuse, et les mesures qu'elle sera amenée à préconiser ne raniment des discussions et débats passionnés.



Ce rapport final sera déposé en juin 1979 en vue de la 21e session de la Conférence générale de l'UNESCO qui se tiendra à Belgrade en 1980. Cette question est suivie avec beaucoup d'attention par le Département politique, en relation avec les milieux suisses intéressés.

Notre délégation a tenu à relever dans une déclaration (texte en annexe) des erreurs contenues dans le rapport intérimaire à propos de la situation existant dans notre pays. Elle s'est réservée de communiquer au Directeur général de l'UNESCO, à l'intention du Président de la Commission internationale d'étude des problèmes de la communication, les résultats de l'analyse plus détaillée à laquelle le rapport intérimaire donnerait lieu et des consultations avec les milieux précités.

#### Droits de l'homme

On constate, en premier lieu, que l'UNESCO poursuit de façon soutenue son activité traditionnelle pour une meilleure connaissance des droits de l'homme; ainsi, dans le seul domaine des sciences sociales, l'Organisation a soumis à l'examen des Etats membres un programme très complet prévoyant des études sur les causes et les effets de la violation des droits de l'homme et les remèdes à y apporter, des actions pour le développement de l'enseignement des droits de l'homme au niveau universitaire de même que pour le développement de programmes scolaires et extra-scolaires, des mesures pour améliorer le matériel d'enseignement, ainsi que l'organisation de divers séminaires régionaux.

En second lieu, l'UNESCO tend à jouer un rôle moteur dans le développement des droits de l'homme; considérant que la réglementation en vigueur a quelque peu "vieilli" et ne correspond plus aux conditions socio-économiques contemporaines, notamment, elle tend à compléter cette réglementation au moyen de droits nouveaux tels que les droits de solidarité (droit au développement, droit à la paix, droit à un environnement sain et équilibré) qui, dans un avenir encore indéterminé, pourraient figurer dans une nouvelle convention internationale.



Par ailleurs, en matière de respect et de mise en oeuvre des droits de l'homme, l'UNESCO concentre son intérêt et ses préoccupations sur une ou deux régions du monde, essentiellement l'Afrique australe et le Proche Orient, ne portant qu'une attention limitée sur les autres foyers de violations; la lutte contre l'apartheid, le colonialisme et le racisme, sur le plan des principes comme sur celui des mesures concrètes, demeure donc un thème majeur de discussion et un important champ d'activité.

Enfin, on peut constater dans l'Organisation une tendance à vouloir être reconnue comme étant un organisme ayant une responsabilité première au sein des Nations Unies en matière d'études, de recherches et de promotion des droits de l'homme.

La discussion de résolutions condamnant certaines autorités gouvernementales en raison des violations des droits de l'homme a permis de déceler le début d'une évolution intéressante: plusieurs orateurs ont, en effet, exprimé le voeu que la communauté internationale, et l'UNESCO en particulier, ne concentre plus son attention sur quelques cas seulement en fonction de motifs politiques particuliers, mais se préoccupe de toutes les situations de violations à partir de données objectives. Cette tendance défendue par quelques pays occidentaux, et appuyée par certains pays latino-américains qui se sont vivement défendus d'avoir le monopole de la violation des droits de l'homme, a éveillé quelques réactions de sympathie chez certains pays africains modérés. Cette annonce de changement, qui est toutefois encore faible puisqu'il n'est concrétisé dans aucun texte de résolution, ne se reflète pas nettement dans l'attitude du Secrétariat.

A noter également, la divergence entre certains Etats membres et l'UNESCO à l'égard du rôle de cette dernière dans le domaine des droits de l'homme au sein des Nations Unies. Tout en louant la valeur et l'importance de cette activité traditionnelle de l'Organisation, nombre de participants ont en effet insisté, à divers stades de la discussion, sur la nécessité pour l'UNESCO d'agir dans les limites de sa compétence et en coordination avec les autres



institutions des Nations Unies, ainsi que les organisations régionales; ils ont souligné que les nombreuses initiatives qui sont en train de prendre forme doivent pouvoir se développer harmonieusement et de façon complémentaire.

En guise de conclusion à ces quelques observations de caractère général, on ajoutera que les débats de la Conférence générale de l'UNESCO sur les droits de l'homme s'articulent autour des grands thèmes qui sont évoqués à l'Assemblée générale des Nations Unies; et la Conférence générale n'hésite d'ailleurs pas à reprendre dans ses résolutions des passages entiers de résolutions adoptées par l'Assemblée générale précédente; cette technique, qui permet à la Conférence générale d'élaborer assez rapidement des textes acceptables pour tous et qui contribue ainsi à créer une atmosphère de négociations relativement sereine, laisse naturellement peu de place au développement d'idées nouvelles. Il convient d'ajouter que l'atmosphère de collaboration qui prévaut en définitive presque toujours s'est développée au cours des années entre des participants qui ont travaillé longtemps ensemble à la réalisation des objectifs de l'UNESCO; il en résulte que, même politisés, les débats ne prennent pas un ton virulent, qu'il existe le plus souvent une possibilité d'entente et, surtout, que parallèlement à la discussion des questions politiques, le travail scientifique se poursuit.

Dans la Commission des sciences sociales, le respect des droits de l'homme a été traité principalement sous trois aspects: la recherche, l'action normative et l'enseignement.

En matière de recherche, plusieurs délégations, dont la délégation suisse, regrettèrent le caractère un peu théorique, et parfois éloigné des réalités contemporaines, des sujets d'étude proposés.

Les études consacrées à l'identification de nouveaux droits de l'homme furent accueillies avec beaucoup de réserve et le Secrétariat fut sérieusement mis en garde contre des initiatives hâtives qui pourraient nuire à la mise en oeuvre des droits déjà consacrés



par le droit international. L'intérêt de cette réaction réside dans son caractère unanime; d'origine occidentale, elle a été confirmée aussi bien par les pays socialistes - dont un représentant devait déclarer: "il est trop tôt pour codifier une troisième génération de droits de l'homme ... il convient d'utiliser les forces de l'UNESCO pour assurer la mise en oeuvre des droits existants" - que par les pays en développement. Sur ce point, la Conférence générale de l'UNESCO s'est nettement démarquée des autres organes des Nations Unies, et notamment de la Commission des droits de l'homme, où pays socialistes et pays en développement encouragent toutes les initiatives qui pourraient permettre de ralentir le processus de mise en oeuvre des droits civils et politiques ou en rendre relatives la portée et l'importance.

L'activité dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation fut largement évoquée par les délégations qui virent dans cette action le moyen le meilleur pour améliorer le respect des droits de l'homme. A cet égard, les délégations tinrent à féliciter le Directeur général d'avoir convoqué à Vienne, du 12 au 16 septembre 1978, un Congrès international sur l'enseignement des droits de l'homme dont, en général, elles pouvaient appuyer les conclusions. Cet intérêt et ces encouragements furent concrétisés par l'adoption de cinq résolutions, dont le projet suisse, traitant des suites à donner au Congrès de Vienne. Celui-ci avait demandé entre autres à la Conférence générale de créer un fonds volontaire pour le développement de la connaissance des droits de l'homme par l'enseignement et l'information; quelques délégations soutinrent cette proposition, dont l'Autriche et le Canada qui la reprirent dans leur projet de résolution; mais beaucoup de délégations, dont celle de la Suisse, étaient opposées à l'idée de créer un fonds spécial et estimaient que les activités dans ce domaine pouvaient être financées au moyen d'économies et d'un aménagement du budget ordinaire.



## Neue Weltwirtschaftsordnung

Ohne eigentliches Traktandum zu sein, beeinflusste das Anliegen einer neuen Weltwirtschaftsordnung doch deutlich die Interventionen zahlreicher Delegationen der Dritten Welt. Nationale Planung auf dem Gebiet der Erziehung, und namentlich die Förderung der höheren Ausbildung in den Entwicklungsländern ist, so wurde von verschiedenen Delegierten geltend gemacht, ein besonders dringendes Anliegen angesichts der neuen Aufgaben, welche mit der schrittweisen Realisierung einer neuen Weltwirtschaftsordnung auf die Entwicklungsländer zukommen werden. Bei der Diskussion der Programme der wissenschaftlichen Zusammenarbeit wurde von Vertretern der Dritten Welt wie auch von Vertretern der Industrieländer als Ziel anerkannt, dass durch internationale Zusammenarbeit auf eine bessere Verteilung der Ausbildungsmöglichkeiten und der Forschungskapazitäten hinzuwirken sei. Die auf eine Aenderung des herrschenden strukturellen und ökonomischen Ungleichgewichts im Informations- und Medienwesen abzielenden Forderungen wurden, in Analogie zur neuen Weltwirtschaftsordnung, mit dem Oberbegriff "Neue Weltinformationsordnung" versehen. Hier soll der UNESCO, wie es zahlreiche Delegationen zum Ausdruck brachten, eine wichtige Aufgabe zufallen.

Die "Strategie der Grundbedürfnisse", welche nach Ansicht der skandinavischen Länder in den Programmen und Schwerpunkten der UNESCO stärker berücksichtigt werden soll, wurde von den Delegationen der Dritten Welt bekämpft. Dient diese Strategie nicht, so wurde etwa argumentiert, dazu, die heute herrschende internationale Arbeitsteilung zu stabilisieren? Als Organisation, die sich mit Kultur, Erziehung und Wissenschaft befasst, hat die UNESCO heute im Nord-Süd-Dialog nach Ansicht der meisten Länder der Dritten Welt die Aufgabe, sich für einen besseren Zugang der Länder dieser Welt zu Wissen, Information und know-how einzusetzen. Eine verstärkte Ausrichtung der UNESCO-Programme auf die Grundbedürfnisse geschähe, so scheinen manche Delegationen zu befürchten, auf Kosten von Programmen, die die Vermittlung von höherer Bildung und spezialisiertem Wissen zum Ziel haben.



Transnationale Gesellschaften - Ein vom früheren mexikanischen Präsidenten Echeverria eingebrachter Resolutionsentwurf lud den Generaldirektor ein, eine unabhängige Expertengruppe einzusetzen, die sich mit den Einwirkungen der transnationalen Gesellschaften auf Erziehung, Wissenschaft, Kultur und Kommunikation ihrer Gastgeberstaaten befassen und ein Aktionsprogramm der UNESCO in diesem Problembereich ausarbeiten sollten.

In der mündlichen Begründung machte Mexiko geltend, die Präsenz der multinationalen Konzerne in den Entwicklungsländern sei heute eine Realität und eine ökonomische Notwendigkeit. Nicht die Tatsache der Präsenz solle durch den Resolutionsentwurf in Frage gestellt werden. Es handle sich vielmehr darum, den Ländern, welche gezwungen seien, den multinationalen Konzernen die Türe zu öffnen, auch Wege zu zeigen, wie gewissen Auswirkungen auf Kultur und Erziehung zu begegnen sei. Die Resolution richte sich insbesondere gegen die Werbemethoden der multinationalen Konzerne, welche oft die nationalen Erziehungsprogramme geradezu sabotierten, neue Werte setzten, einer kommerziellen und internationalen Kultur Vorschub leisteten und die gewachsene Kultur verdrängten.

Aufgabe der Expertengruppe müsse es unter anderem sein zu prüfen, ob nicht ein Code de conduite auszuarbeiten sei, welcher diese Auswirkungen kanalisieren und beschränken könnte.

Neben verschiedenen Ländern der Dritten Welt und des Ostblocks sprachen sich auch die USA grundsätzlich positiv zum mexikanischen Vorschlag aus. Der Delegierte der USA drückte seine Bewunderung dafür aus, dass es dem mexikanischen Delegierten gelungen sei, die Aufmerksamkeit der Delegierten auf einen so wichtigen Problembereich zu lenken. Die ausführliche Präambel enthielt jedoch, so der amerikanische Delegierte, allzu komplexe Aussagen, die kaum unter dem herrschenden Zeitdruck zu bereinigen seien. Er stellte daher die Frage, ob nicht der operationelle Teil ohne Präambel zur Abstimmung gelangen könnte.



Die Schweiz ergriff zum mexikanischen Vorschlag ebenfalls das Wort. Obwohl sie grundsätzlich das Anliegen als wichtig anerkannte, stellte sich doch die Frage, ob sich die Einsetzung einer speziellen Expertenkommission und die Reservierung eines Budgets im gegenwärtigen Zeitpunkt rechtfertige, oder ob es nicht sinnvoller wäre, vorerst das Sekretariat zu beauftragen, den in der Resolution aufgeworfenen Problemen die nötige Aufmerksamkeit zu schenken. Hinsichtlich der Präambel bekräftigte die Schweiz die bereits von der USA geäußerten Bedenken und wies insbesondere darauf hin, dass hier teilweise Ergebnisse, die höchstens das Ergebnis einer vertieften Untersuchung sein könnten, im Vorschlag bereits vorweggenommen seien.

Nach verschiedenen Konsultationen brachte Mexiko einen revidierten Resolutionsentwurf ein, in welchem die Präambel stark gekürzt und in neutralerem Ton gehalten war. Auch beschränkte sie sich nun darauf, den Generaldirektor einzuladen, die notwendigen Massnahmen zu ergreifen, um die Aktivitäten der Multinationalen auf dem Gebiet der Erziehung, Wissenschaft, Kultur und Kommunikation zu studieren und in Zusammenarbeit mit andern internationalen Organisationen abzuklären, welche spezifischen Beiträge die UNESCO hier leisten könne.

Diese modifizierte Resolution wurde mit Konsensus angenommen. In ihrer Intervention erklärte sich die Schweiz mit dem erreichten Resultat zufrieden und drückte ihre Hoffnung aus, dass sich die vorgesehenen Arbeiten auf einer Basis von Objektivität und Meinungpluralismus abspielen mögen und dass diese Aktivitäten nicht auf Kosten von Projekten der internationalen technischen Zusammenarbeit erfolgen mögen (siehe Anhang).



## EDUCATION

### Vue d'ensemble sur le programme dans le domaine de l'éducation

La Commission I (Education) a tenu 25 séances entre le 25 octobre et le 17 novembre 1978 sous la présidence du Président M. Agiobu-Kemmer (Nigéria), ou de l'un des trois Vice-présidents: M. Salim (Bangladesh), Mme Dengo de Vargas (Costa Rica) et M. Dragan (Roumanie). Le rapporteur était M. Gardos (Autriche).

### Méthodes de travail

La Commission a traité du chapitre I (Education) du document 20 C/5 (Projet de programme et de budget pour 1979-1980), ce chapitre ayant été divisé en sept unités de discussion.

C'est le Sous-directeur général pour l'éducation - M. Tanguiane - qui a introduit le débat et qui a présenté les objectifs avant la discussion de chacune des sept unités. Les délégués se sont ensuite prononcés sur les résolutions proposées, les thèmes retenus, les résultats attendus, les actions préconisées et les coûts prévus. Le Sous-directeur général a alors répondu aux questions, remarques, critiques et suggestions des délégués. Enfin, les résolutions ont été amendées, puis adoptées, par la Commission en recommandant que la Conférence générale prenne note de l'ouverture des crédits et des plans de travail correspondants.

### Domaines touchés par les résolutions adoptées

Les domaines sont présentés sous forme d'objectifs avec la nouvelle présentation du plan à moyen terme de l'UNESCO. Car le Projet de programme et de budget pour 1979-1980 fait état de 22 objectifs pour le seul secteur de l'éducation alors qu'il comporte 44 objectifs au total. Cela montre toute l'importance accordée à l'éducation par l'Organisation.



Les 22 objectifs sur l'éducation que la Commission a examinés ont fait l'objet de 24 résolutions.

Les résolutions adoptées par la Commission - et entérinées par la Conférence générale - ont porté essentiellement sur:

- la reconnaissance du pluralisme culturel et le respect de l'identité des minorités;
- l'amélioration de la condition féminine;
- le financement du programme d'éducation pour les réfugiés;
- la promotion de l'éducation pour la compréhension internationale;
- le développement de l'enseignement et de la recherche scientifique et technologique;
- l'amélioration de l'organisation et de la gestion des systèmes d'éducation (thème spécial de la 37e Conférence internationale de l'éducation qui se tiendra à Genève du 5 au 14 juillet 1979);
- le développement de la planification et de l'administration de l'éducation, notamment par un soutien renouvelé à l'Institut international de planification de l'éducation (à son programme de recherche en particulier);
- l'encouragement des innovations nationales en matière de contenus de méthodes et de techniques d'éducation scolaire et extra-scolaire;
- le développement des services d'information aux niveaux national, régional et international et la mise en oeuvre de la résolution adoptée lors de la 36e Conférence internationale de l'éducation. Ce qui a pour conséquence le renforcement des activités du Bureau international d'éducation (BIE) en tant que Centre mondial de pédagogie comparée et noeud d'un réseau mondial de centres nationaux et régionaux de documentation et d'information pédagogiques;
- la promotion de la formation des personnels de l'éducation;
- la recherche des équivalences de diplômes de l'enseignement supérieur: Conférence des pays européens en 1979 et des pays d'Afrique en 1981;
- le renforcement de l'éducation des adultes;
- l'intensification de la lutte contre l'analphabétisme;
- l'influence de l'éducation sur le développement rural.



### Déroulement des travaux

L'organisation générale a été excellente et l'information sur l'ensemble des travaux des commissions et de la séance plénière a été complète, grâce à la publication régulière du "Journal de la Conférence générale".

Quant aux débats de la Commission I, ils se sont déroulés dans de bonnes conditions en raison:

- de la compétence et du savoir-faire du Président;
- d'une certaine autodiscipline des délégués qui ont limité la durée de leurs interventions en raison du grand nombre d'orateurs inscrits (une quarantaine) à chaque séance; ce qui a tout de même nécessité plusieurs séances de nuit;
- du caractère pédagogique et technique des interventions: les déclarations de nature politique ont été rares, même lorsque la politique scolaire était en jeu.

Néanmoins, des aspects négatifs sont à déplorer. Ils concernent le nombre excessif de projets de résolution qui ont été lancés par certains pays ou par des groupes de pays. Beaucoup de ces projets étaient parfaitement superflus car ils recouvraient le contenu de résolutions et d'actions proposées dans le document 20 C/5. Le Directeur général le faisait du reste remarquer dans sa note jointe au projet. C'est pourquoi bon nombre de ces projets de résolution ont été retirés par leurs auteurs et cosignataires.

### Interventions de la délégation suisse

Elles ont porté en particulier sur les paragraphes suivants du document 20 C/5:

Paragraphe 1005: Droits de l'homme - La délégation suisse a fait remarquer qu'il serait bon, au-delà de la condamnation du racisme, du colonialisme, du néocolonialisme et de l'apartheid, de rappeler toutes les autres atteintes aux droits de l'homme en particulier celles touchant aux libertés fondamentales.



Paragraphe 1021 - La délégation suisse a fait remarquer que le "droit des minorités d'utiliser leur langue dans l'enseignement" peut, dans son application pratique, donner lieu dans notre pays à certaines ambiguïtés: pensons à la possible contradiction avec le principe de l'intégration scolaire des enfants étrangers ou au principe de la territorialité.

Paragraphe 1002 - La délégation suisse, tout en soutenant la nécessité d'une plus grande liaison entre l'école et la vie active, a montré une certaine perplexité quant à l'idée d'une introduction du "travail productif dans l'enseignement". En effet, le principe est intéressant mais son application risque de nous réserver des difficultés insurmontables. Il s'agit par ailleurs de mieux définir le concept de "productif".

Ecoles associées - La délégation suisse a marqué son attitude négative par rapport à l'extension proposée du système des écoles associées aux universités.

Paragraphe 1208 - Réflexion sur le développement futur de l'éducation: constitution d'un "groupe de réflexion composé d'éminents éducateurs, hommes de science et de culture; groupe qui serait chargé d'élaborer un rapport prospectif sur le développement de l'éducation entre 1980 et 1990".

La délégation suisse a demandé que l'on veille, dès le départ, à confier au groupe un mandat qui permette de déboucher sur des conclusions que les Etats membres de l'UNESCO pourront exploiter. En d'autres termes, que l'on ne renouvelle pas l'expérience de la "Commission internationale sur le développement de l'éducation" qui avait publié en 1972 le rapport "Apprendre à être" sous l'égide de l'UNESCO. Ce rapport était en effet plein d'idées originales, mais trop théorique et trop éloigné des réalités scolaires: il n'a ainsi pas onné lieu à des réformes concrètes.



Paragraphe 1209 - Prochaine Conférence internationale de l'éducation (37e session, Genève, 5 - 14 juillet 1979) sur "l'amélioration de l'organisation et de la gestion des systèmes d'éducation afin d'accroître leur efficacité et de généraliser ainsi le droit à l'éducation". La délégation suisse a souligné l'intérêt que présente ce thème pour tous les pays - qu'ils soient fortement ou peu industrialisés - et notamment pour un pays très décentralisé comme la Suisse. L'occasion a été saisie aussi pour dire toute l'importance attachée par la Suisse:

- à la Conférence internationale de l'éducation (CIE), qui a lieu tous les deux ans à Genève, et où sont examinées les principales tendances du mouvement éducatif dans le monde entier;
- au Bureau international d'éducation (BIE) de Genève, qui organise notamment la CIE, réunit toute la documentation nécessaire, entreprend des études comparatives et fournit l'information aux 146 Etats membres de l'UNESCO;
- à l'Institut international de planification de l'éducation (IIPPE) de Paris, largement soutenu par l'UNESCO, et qui poursuit ses activités de formation de recherche et d'information en matière d'administration et de prospective éducationnelles.

Paragraphe 1441 - Nouveaux profils de personnels en relation avec l'évolution de la société et des systèmes éducatifs.

La délégation suisse a fait remarquer que de nombreux délégués avaient exprimé leur inquiétude devant l'accroissement considérable des étudiants dans leurs universités et des chômeurs intellectuels alors que la formation des jeunes dans le secteur professionnel était peu développée et ne correspondait pas aux besoins du pays. Pour améliorer la situation, la délégation suisse a donc préconisé de mieux diversifier l'enseignement en fin de scolarité obligatoire et de former un personnel enseignant plus qualifié pour motiver les jeunes doués manuellement et peu aptes aux études théoriques et abstraites. Une tâche qui n'est que très partiellement réalisée en Suisse comme ailleurs.



### Considérations finales

A en juger par les interventions des délégués, lors des débats de la Commission I, les pays sont dans l'ensemble satisfaits des prestations de l'UNESCO, de ses Bureaux régionaux de Dakar, Santiago, Beyrouth, Bangkok et de ses institutions spécialisées comme le BIE de Genève, l'IIPE de Paris et l'Institut de l'UNESCO pour l'éducation de Hambourg. Les pays peu industrialisés aimeraient toutefois recevoir encore davantage de prestations de leur part.

Concernant les offres d'accueil de conférences et de réunions interrégionales dans leur pays, par les Etats membres, afin de participer plus directement et plus intensément aux actions proposées pour la mise en oeuvre des résolutions votées, la délégation suisse s'est souvent trouvée mal à l'aise. En effet, beaucoup de délégations avaient reçu l'accord de leur gouvernement pour accueillir une ou plusieurs de ces réunions et elles l'ont annoncé spontanément: ce qui a été remarqué en séance et bien souligné par le Sous-Directeur général lors de la synthèse de chaque unité de discussion. En Europe, les propositions de la République fédérale d'Allemagne ont été particulièrement remarquées, mais aussi celles - bien que moins nombreuses - de plusieurs autres pays et même des pays qui connaissent actuellement des difficultés économiques comme la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Espagne. Il serait donc souhaitable qu'à l'avenir la délégation suisse soit en mesure de faire aussi une ou deux offres pour accueillir de telles réunions qui ne représentent pas un engagement financier très important.

Il est à noter que les interventions de l'UNESCO et des différents Etats membres en vue de résoudre un des problèmes qui a été depuis un certain temps reconnu comme essentiel, celui de l'analphabétisme, n'ont pas complètement atteint les buts qu'ils s'étaient proposés: en effet, le nombre absolu des analphabètes dans le monde est en train d'augmenter.



## Sportfragen

Sie wurden ebenfalls in der Kommission I (Erziehung) behandelt. Die Schweiz hatte im "Comité intergouvernemental intérimaire pour l'éducation physique et le sport", in welchem sie durch die Herren Dr. K. Wolf, Direktor der Eidg. Turn- und Sportschule, Magglingen, und F. Imesch, Direktor des Schweizerischen Landesverbandes für Sport, Bern, vertreten war, sehr aktiv an der Ausarbeitung zweier internationaler Instrumente, sowie der Statuten des "Comité intergouvernemental permanent pour l'éducation physique et le sport" mitgewirkt, die nunmehr von der 20. Generalkonferenz genehmigt wurden. Bei den Instrumenten handelt es sich um

- Charte internationale de l'éducation physique et du sport,
- Fonds international pour le développement de l'éducation physique et du sport.

Die Schweiz begrüsst die Tatsache sehr, dass die seinerzeit befürchtete Politisierung der Sportfragen vermieden und die Unstimmigkeiten mit nichtstaatlichen Organisationen, namentlich dem olympischen Komitee, bereinigt werden konnten.

Was die von den schweizerischen Sportkreisen angestrebte Vertretung unseres Landes auch im neu gegründeten permanenten Komitee für Sportfragen anbelangt, war die schweizerische Delegation aus taktischen Gründen gezwungen, die Kandidatur unseres Landes zurückzuziehen, um nicht unsere Wahl in den angesichts der wichtigen schweizerischen Beteiligung im Programm "Man and Biosphere" (MAB) für uns prioritären MAB-Rat zu gefährden. Im übrigen sind sämtliche Mitgliedstaaten ermächtigt, an den Sessionen des Komitees teilzunehmen.



## EXAKTE UND NATURWISSENSCHAFTEN

### Vorbemerkungen

Unter dem Vorsitz von Maseshwar Dayal (Indien) hielt die Kommission II insgesamt 20 Sitzungen ab. Zuerst wurden die in vier Diskussionseinheiten gegliederten 13 "objectifs", sodass das Kapitel über die exakten und Naturwissenschaften als ganzes einschliesslich der entsprechenden Resolution 2/0.1 des Dokuments 20 C/5 behandelt. Nachdem sich für jede Diskussionseinheit zahlreiche Delegationen zum Wort meldeten und zum Teil erheblich vom Thema abschweiften, ergab sich bald ein beträchtlicher Rückstand im zeitlichen Ablauf des Arbeitsplans, so dass verschiedene wichtige Fragen unter grossem Zeitdruck behandelt werden mussten. Die Verzögerung im Zeitplan wirkte sich zuweilen negativ auf die Qualität der Debatten aus, u.a. weil nicht immer die richtigen Fachleute zur richtigen Zeit anwesend sein konnten. Dies traf auch zu für Herrn Professor Trümpy, dem Präsidenten der internationalen Union der geologischen Wissenschaften, der aus Termingründen nicht in der Lage war, den Beginn der ihn besonders interessierenden Beratungen über die grossen intergouvernementalen Programme abzuwarten. Da in den Traktanden der Kommission II keine Fragen von politischer Bedeutung enthalten waren, wickelten sich die Verhandlungen im allgemeinen in sachlicher Atmosphäre ab.

### Wissenschaft und Technologie

Diskussionseinheit 8 - "Wissenschafts- und Technologiepolitik" und "Informationssysteme und -dienste".

Das vom Generaldirektor vorgeschlagene Arbeitsprogramm sowie die dazu gehörenden Resolutionen und Budgets wurden von der Kommission ohne wesentliche Aenderungsvorschläge gebilligt.



Anlass zu einigen Diskussionen gab insbesondere die vorgesehene "Feasibility"-Studie über die Errichtung eines "Internationalen Instituts für die Planung der Entwicklung in Wissenschaft und Technologie". Es wurde zunächst präzisiert, dass es sich um ein Institut zur Förderung der Wissenschafts- und Technologiepolitik handle und dass die Ausführung der genannten Studie an der letzten Generalkonferenz angeregt worden sei. Verschiedene fortgeschrittene Länder wandten sich entschieden gegen die Errichtung eines solchen Instituts, während zahlreiche Entwicklungsländer sich dafür aussprachen, im Glauben, damit ein wertvolles Hilfsmittel für die Verminderung ihres wissenschaftlichen und technologischen Rückstandes zu schaffen. Schliesslich wurde aber doch der Vorschlag des Generaldirektors zur Durchführung der Studie genehmigt.

Diskussionseinheit 9 - "Wissenschaft und Gesellschaft", "Forschung und Ausbildung in Wissenschaft und Technologie", "Verbreitung der wissenschaftlichen und technologischen Kenntnisse", "Gesamtentwicklung von ländlichen Gebieten".

Was die Beteiligung der UNESCO an der 1979 stattfindenden Konferenz der Vereinten Nationen über "Wissenschaft und Technik im Dienste der Entwicklung" (UNCSTD) anbelangt, wurde im allgemeinen die vom Generaldirektor vorgesehene Mitarbeit an dieser Konferenz sehr begrüsst, da das Gebiet der Wissenschaften grundsätzlich, im Rahmen der UNO, in den Kompetenzbereich der UNESCO fällt. Von verschiedenen Seiten, u.a. von der Schweiz, wurde aber gewünscht, dass keine neuen Institutionen und Programme geschaffen würden, sondern dass höchstens den bereits bestehenden etwas grössere Mittel zugeteilt würden.

Grosses Gewicht wurde, vor allem von seiten der Entwicklungsländer, auf eine Verstärkung der Aktivität in der Ausbildung von Ingenieuren und Technikern und der Errichtung der dazu erforderlichen Infrastrukturen gelegt. Es wurde gewünscht, dass dabei die lokalen Gegebenheiten und Bedürfnisse in vermehrtem Masse berücksichtigt würden; dazu wäre es zweckdienlich, wenn die Ausbildungskurse im



eigenen Lande oder zumindest innerhalb der gleichen Region stattfinden könnten. Ferner sollte das Hauptgewicht auf die praktische und nicht auf die theoretische Ausbildung gelegt werden.

Das Thema "Gesamtentwicklung von ländlichen Gebieten", welches neu in das Arbeitsprogramm aufgenommen worden ist, fand ebenfalls grosse Beachtung. Damit ist in erster Linie die Mithilfe der UNESCO bei der Ausbildung von Fachleuten für die Entwicklung von ländlichen Gebieten ins Auge gefasst.

Die Kommission unterstützte voll und ganz die entsprechende im Dokument 20 C/5 vorgeschlagene Resolution und ergänzte sie durch eine Einladung an den Generaldirektor, geeignete Mittel und Wege zu suchen, um die Anwendung von neuen Technologien für die Gesamtentwicklung ländlicher Gebiete wirkungsvoll zu fördern, beispielsweise im Rahmen eines intergouvernementalen Programms, und an der nächsten Generalkonferenz darüber zu berichten.

#### Das Internationale Geologische Korrelationsprogramm

Diskussionseinheit 10 - Mineral- und Energieressourcen. Es sei zunächst daran erinnert, dass dieses Programm nicht von der UNESCO allein, wie dies bei den andern Programmen der Fall ist, sondern gemeinsam mit der Internationalen Union der Geologischen Wissenschaften (UISG) durchgeführt wird.

Gegenwärtig sind 62 Forschungsprojekte in Bearbeitung, an denen insgesamt mehr als 1000 Wissenschaftler teilnehmen. Im grossen und ganzen stimmte die Kommission dem Programmvorschlag des Generaldirektors zu. Dem Wunsche mehrerer Delegationen, bei der Förderung der wissenschaftlichen Ausbildung grösseres Gewicht auf die praktischen Bedürfnisse zu legen, wurde mit einem entsprechenden Zusatz in der Resolution 2/7.1 entsprochen. Ferner stimmte die Kommission einer Aenderung der Statuten für die Programm-Organisation zu. Demnach sind nun der Generaldirektor der UNESCO und der Präsident der UISG in der gemeinsamen Ernennung der Mitglieder des Exekutivrates nicht mehr so frei wie bisher, sondern müssen sie aus einer Liste



von Wissenschaftlern auswählen, die von den Mitgliedstaaten vorgeschlagen wird. Ferner wird die Zahl der Mitglieder des wissenschaftlichen Beirats auf 20 reduziert.

Was die Wahl der Mitglieder des Exekutivrates anbelangt, so hätte die Schweiz die bisherige Regelung vorgezogen; andererseits hat die neue Regelung für sie praktisch nur geringe Bedeutung.

Mit der Reduktion des wissenschaftlichen Beirats hatte sie sich schon vorher einverstanden erklärt, auch wenn diese noch etwas weiter gegangen wäre.

Zahlreiche Delegationen wünschten einen grösseren Einsatz der UNESCO in der Förderung der regionalen Zusammenarbeit bei Untersuchungen über "geologische und geophysikalische Risiken" (das sind vor allem Erdbeben, Vulkanausbrüche und grössere Erdrutsche). Der Vorschlag, eine intergouvernementale Kommission für diese Belange zu gründen, wurde indessen abgelehnt. Der Generaldirektor wurde schliesslich mit einer entsprechenden Resolution eingeladen, unter Konsultation der Mitgliedstaaten abzuklären, welche Möglichkeiten für eine verstärkte internationale Zusammenarbeit auf diesem Gebiet bestehen, und an der nächsten Generalkonferenz darüber zu berichten.

#### Das Internationale Hydrologische Programm

Wasser-Ressourcen - Die Tätigkeit der UNESCO auf diesem Gebiet wickelt sich zum grossen Teil im Rahmen des Internationalen Hydrologischen Programms ab, dessen Durchführung an der 18. Generalkonferenz beschlossen wurde. Bis jetzt haben 89 Mitgliedstaaten (darunter auch die Schweiz) nationale Komitees für die Beteiligung am Programm gebildet. Es ist vorgesehen, in einer ersten, bis 1980 dauernden Phase acht grosse wissenschaftliche hydrologische Projekte zu bearbeiten. Vor allem werden Forschungsarbeiten gefördert und koordiniert, welche eine bessere Evaluation der verfügbaren Wasser-Ressourcen ermöglichen sowie Untersuchungen über den Einfluss der menschlichen Tätigkeiten auf den natürlichen Wasserkreislauf.



Das Programm für eine zweite Phase wird gegenwärtig ausgearbeitet und soll an der nächsten Generalkonferenz vorgelegt werden. Die Kommission wünschte ausdrücklich, dass den einzelnen Mitgliedstaaten vorher noch Gelegenheit gegeben werde, den Programmvorschlag eingehend zu überprüfen und dazu Stellung zu nehmen.

In der Kommission war man sich einerseits einig über die grosse Bedeutung dieses Forschungsbereichs und die wichtige Rolle, welche die UNESCO als förderndes und koordinierendes Organ dabei übernehmen kann, andererseits zeigten sich bereits erhebliche Meinungsverschiedenheiten über die Frage, wo die Schwerpunkte in diesem weltweiten Tätigkeitsgebiet gesetzt werden sollen. Die weitere Entwicklung des Programms dürfte deshalb noch Anlass zu zahlreichen Auseinandersetzungen geben.

### Ozeanographie

Forschung im Gebiet der Meere, Ozeane und Küsten - Es ist vorzuschicken, dass der UNESCO, neben der eigenen Abteilung für Meeresforschung, auch das weitgehend autonome Sekretariat der Intergouvernementalen Ozeanographischen Kommission (COI) angegliedert ist.

Die 1960 gegründete COI befasst sich hauptsächlich mit der Ausarbeitung, Empfehlung und Koordination von internationalen Programmen zur Erforschung der Ozeane, ferner mit der Veröffentlichung der Ergebnisse von ozeanographischen Untersuchungen sowie mit der Förderung der Meeresforschung im allgemeinen.

In der Debatte kamen vor allem organisatorische Fragen und das Budget zur Sprache, während dem vorgeschlagenen Arbeitsprogramm im wesentlichen zugestimmt wurde. Die Kommission war der Meinung, dass die COI - entgegen anderen Vorschlägen - im organisatorischen Rahmen der UNESCO verbleiben sollte, dass aber ihre Autonomie wie auch ihre finanziellen und personellen Mittel unbedingt verstärkt werden müssten. In diesem Zusammenhang wurde vor allem auf die bisherigen Verhandlungen an der 3. Seerechtskonferenz hingewiesen, aus denen deutlich hervorgeht, dass die COI wichtige Funktionen zu erfüllen hat



und dass sich ihr Tätigkeitsbereich ohne Zweifel noch erheblich erweitern würde, wenn die neue Regelung des Seerechts zustandekommt. Die Kommission hielt deshalb den Kredit, welcher für die Meeresforschung vorgesehen ist, als vollständig ungenügend; in einem Resolutionsentwurf zuhanden der Generalkonferenz richtete sie schliesslich eine Einladung an den Generaldirektor, alles zu versuchen, um zusätzliche Mittel bis zu einem Betrag von 300'000 Dollars aus dem Gesamtbudget für die Meeresforschung frei zu machen.

### Das MAB-Programm

Die UNESCO spielt in der Schweiz eine aktivierende Rolle in der Umweltforschung. So wurde 1973 das nationale Komitee "Man and Biosphere" geschaffen. Die Schweiz trägt mit einem vom Nationalfonds finanzierten Projekt von gesamtschweizerischer Bedeutung zum internationalen MAB-Programm bei. Die Arbeiten in den vier Testregionen werden im Jahr 1979 aufgenommen.

Allgemeine Diskussion - 51 Staaten haben sich in der Eintretensdebatte zum Wort gemeldet und alle anerkannten die wissenschaftliche, die erzieherische und die praktische Bedeutung des Oekologie-Programms. Ueber alle politischen Differenzen hinweg wurde eine Intensivierung der Forschung, eine Verbesserung der Information, eine Verstärkung der Koordination und eine Erhöhung der Mittel gefordert. Selbstverständlich schimmerten in vielen Voten nationale Prestigeansprüche durch, sei es im Zusammenhang mit der Errichtung regionaler Zentren, mit der Hervorhebung bestimmter Projekte oder mit der Sicherstellung bereits laufender Programme.

Grundsätzlich wurde von der UNESCO selber der bisherige Erfolg des Programms gewürdigt. Es wurde aber auch deutlich gesagt, dass noch mehr Staaten von der Planungsphase in eine operationelle Phase übergehen sollten, und dass das Programm vermehrt zu Planungsentscheiden in der Raumordnung herangezogen werden müsste.



Position der schweizerischen Delegation, die sich zu folgenden drei Problemkreisen äusserte:

- Die Schweiz konzentriert sich als Gebirgsland auf das Programm Nr. 6 "Man's impact on mountain ecosystem". Sie ist aber überzeugt, dass das Gebirgsprogramm nicht nur für die Alpen, sondern vor allem auch für die Gebirge in der Dritten Welt von höchster Bedeutung ist. Wenn wir bedenken, dass 10 % der Menschheit in den Gebirgen wohnt und 40 % der Menschheit in irgendeiner Form von Gebirgen abhängt (Energie, Wasser, Erholung, Landwirtschaft usw.), dann ist es völlig unverständlich, dass nur die Programme "aride Zone" und "feuchte Tropen" in der höchsten Förderungspriorität der UNESCO stehen.

Der Antrag der schweizerischen Delegation, auch das Gebirgsprogramm in diese höchste Priorität einzustufen, wurde angenommen. Dieser Entscheid dürfte zur Stützung unserer künftigen Arbeit von einiger Bedeutung sein.

- Die Delegation äusserte eine gewisse Kritik am UNESCO-Programm, da ihrer Ansicht nach auf dem wissenschaftlich anspruchsvollen Gebiet der Systemanalyse, der Modellierung, der Datenaufnahme, Datenspeicherung und Datenverarbeitung komplexer Systeme zu wenig qualifizierte Forschungsarbeit gefördert und geleistet wird. Eine spätere Koordination verschiedener Probleme und Ergebnisse aus unterschiedlichen Regionen wird kaum gelingen, wenn die UNESCO nicht in diesem Fachbereich selber gewaltige Anstrengungen unternimmt, ganz abgesehen davon, dass viele Staaten nicht imstande sind, auf diesem Sachgebiet bedeutende Forschungsleistungen zu erbringen.

- Die Delegation unterstützte die Vorschläge zur Bildung regionaler Zentren und regionaler Zusammenschlüsse, so wie es die Alpenländer für ihren Gebirgsraum getan haben. Aus diesem Grunde gab sie der Meinung Ausdruck, dass ein Regionalzentrum in Kathmandu (Nepal) für die Gebirge des Himalaya durchaus sinnvoll sei. Im Einvernehmen mit dem ebenfalls anwesenden Vertreter der Direktion für Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe konnte der schweizerische Delegierte die Möglichkeit einer finanziellen Unterstützung des Projekts seitens der Schweiz in Aussicht stellen.



## SOZIALWISSENSCHAFTEN

### Allgemeines

Die meisten Delegationen gaben recht deutlich ihrem Unbehagen darüber Ausdruck, dass das Programm des Sektors Sozialwissenschaften trotz der begrüssenswerten Restrukturierung während der vergangenen zwei Jahre noch nicht die gewünschte Konzentration auf Schwerpunkt-Programme erreicht hat. Noch immer besteht das Aktionsprogramm aus zahlreichen kleinen Projekten, deren Bedeutung schwer abzuschätzen ist. Aktualität und Relevanz der breitgestreuten Probleme und Themen, die bearbeitet werden sollen, liessen sich kaum bestreiten. Viele Delegierte warfen jedoch die Frage auf, ob der Zusammenarbeit mit den Forschungszentren anderer internationaler Organisationen genügend Aufmerksamkeit geschenkt werde, um eine sinnvolle Aufteilung der Prioritäten und Forschungsziele zu erreichen. Gewünscht wurde ferner, die UNESCO möge im Stadium der Projektplanung ihre Zusammenarbeit mit Forschungs- und Universitätskreisen intensiver gestalten. Allzu oft vermittelten, so war zu hören, die von der UNESCO getragenen Forschungsprojekte den Eindruck, dass sie etwas ausserhalb der "internationalen Forschungsszene" abliefen, zu Doppelspurigkeiten, Missverständnissen und Verzettelung der Kräfte führten und entsprechend wenig Beachtung fänden. Anzustreben sei eine grössere Unverwechselbarkeit des Forschungsprogramms.

Dies bedingt jedoch nicht nur eine Intensivierung der Vorabklärungen, sondern auch eine kritischere Evaluation der sich im Gang befindlichen Forschungsprojekte. Die wissenschaftlichen Publikationen der UNESCO sind, so meinten viele Delegierte, von sehr unterschiedlichem Niveau. Eine Vor-Selektion, an welcher auch aussenstehende kompetente Fachleute zu beteiligen wären, könnte zu einer Qualitätsverbesserung und damit auch zu einer Erhöhung des wissenschaftlichen Prestiges der geleisteten Arbeit führen.



### Bemerkungen im Hinblick auf die künftige Mitwirkung der Schweiz im Sektor Sozialwissenschaften

Eine Grosszahl der Staaten hatten Wissenschaftler in die Kommission für Sozialwissenschaften delegiert, die von ihrer Arbeit her mit den Forschungsprogrammen der UNESCO relativ gut vertraut waren und selbstverständlich auch ihre Partikular-Interessen vertraten. Die Schweiz hingegen verfügt zurzeit über keine engeren Beziehungen zu der Forschungsaktivität der UNESCO in den Sozialwissenschaften. Prof. Heintz, der früher direkt für die UNESCO tätig war, ist heute an keinem Projekt beteiligt. Da er nur für eine kurze Dauer in Paris anwesend sein konnte, wurde während der übrigen Zeit der Sessel der schweizerischen Delegation abwechslungsweise von verschiedenen Delegationsmitgliedern besetzt. Ohne näheren Bezug zu den zu beratenden Forschungsprogrammen mussten sich diese auf allgemeine Bemerkungen oder Warnungen vor einer allzu grossen Dispersion der Tätigkeiten beschränken. Um eine aktive Mitarbeit der Schweiz zu ermöglichen, sollten unsere Sozialwissenschaftler inskünftig direkter in den Prozess der Programmierung und Ausführung der entsprechenden Aktivitäten der Organisation einbezogen werden, damit wir über Fachexperten verfügen, die diesen komplexen Bereich in genauer Kenntnis der Probleme beurteilen können.



KULTUR

Aus diesem von den Mitgliedstaaten durchwegs als besonders fruchtbar, dynamisch und entwicklungsfähig beurteilten klassischen Bereich der UNESCO-Tätigkeit (vgl. auch S. 21 und 25) werden im folgenden nur diejenigen Fragen zusammengefasst, die für die Schweiz von besonderem Interesse sind.

Restitution ou retour des biens culturels à leurs pays d'origine

La Conférence générale a approuvé la création d'un "Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leurs pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale". Ce Comité est composé de 20 Etats membres, élus par la Conférence générale, en tenant compte de la répartition géographique et d'une rotation appropriée.

Il est notamment chargé

- de rechercher les voies et les moyens de faciliter les négociations bilatérales pour la restitution ou le retour de biens culturels aux pays d'origine;
- d'encourager les recherches et les études nécessaires pour l'établissement de programmes cohérents de constitution de collections représentatives dans les pays dont le patrimoine culturel a été dispersé;
- de stimuler une campagne d'information du public sur la nature, l'ampleur et la portée réelles du problème de la restitution ou du retour de biens culturels à leurs pays d'origine.

Dans son rapport, le Groupe de travail de la Conférence générale chargé de cette question, souligne que ce Comité "devrait essentiellement travailler dans un esprit de conciliation". Le Groupe de travail a en outre estimé "souhaitable que le Conseil international des musées puisse participer aux travaux du Comité, avec statut consultatif, parce que l'ICOM est une organisation de spécialistes qui pourrait apporter une contribution importante à l'action du Comité".



La République fédérale d'Allemagne s'est déclarée prête à entreprendre un dialogue ouvert sur l'identité culturelle qui ne se limiterait pas au seul retour des biens culturels. L'important n'est pas de savoir où se trouve tel ou tel objet, mais bien que chacun puisse en profiter. La RFA n'est pas propriétaire de musées ou de collections, mais les "Länder", les fondations et les particuliers le sont. Elle n'entend pas éluder le problème, mais sollicite la compréhension des pays promoteurs du projet, car il y a là un problème sérieux qui ne pourra trouver de solution que dans un esprit de conciliation et de compréhension.

Quant aux Pays-Bas qui seraient parvenus à des résultats positifs dans leur négociation avec l'Indonésie, ils préféreraient le dialogue bilatéral au règlement multilatéral dans un Comité de l'UNESCO. Avec d'autres pays, ils auraient souhaité remplacer le terme "restitution" par "transfert".

Le point de vue du Nigéria, représentatif de celui de la plupart des pays en voie de développement, s'exprime ainsi: il revient à l'UNESCO de créer un climat international propre à encourager la restitution de tous les biens culturels et la création du Comité est un premier pas dans ce sens. Les pays occidentaux parlent de négociation pour éviter d'entrer en matière, car bon nombre de pays auxquels le Nigéria s'est déjà adressé refusent toute discussion à ce sujet. Le Comité pourra donc intervenir en utilisant le pouvoir qui lui a été conféré par la Conférence générale pour amener deux pays à négocier. Le terme de "transfert" ne doit en aucun cas remplacer celui de "restitution", car "comme il y a eu pillage, c'est bien de restitution qu'il s'agit!".

#### Recommandation pour la protection des biens culturels mobiliers

Die Ausarbeitung von Empfehlungen zum Schutze der beweglichen Kulturgüter geht auf einen Beschluss der 19. Generalkonferenz zurück. Die Verabschiedung der bereinigten Empfehlungen erfolgte nunmehr durch die 20. Generalkonferenz. Die Schweiz hat zugestimmt. Sie



konnte es um so mehr, als sie im vorbereitenden "Comité spécial d'experts gouvernementaux" vertreten war und ihre Anregungen in allen wesentlichen Punkten durchsetzen konnte.

Die Empfehlungen sind umfassend: in der definitorischen Umschreibung der beweglichen Kulturgüter, hinsichtlich der Schutzprinzipien und der als richtungweisend aufgestellten Massnahmen.

Die Empfehlungen beginnen richtigerweise mit Massnahmen vorbeugender Art, ausgerichtet auf Museen und ähnliche Institutionen, auf Privatsammlungen, auf Kulturgüter, die sich in kirchlichen Gebäuden und archäologischen Anlagen befinden, und auf den internationalen Kulturgüter-Austausch. Die Empfehlungen weisen auf die Notwendigkeit von Kontrollmassnahmen hin und zählen Beispiele auf für die verbesserte Finanzierung der Schutzanstrengungen. Ein besonderer Abschnitt ist erzieherischen und informatorischen Vorkehrungen gewidmet. Dies ist in der Tat richtig, nützen doch alle internationalen Empfehlungen nichts, wenn es nicht gelingt, auch und gerade in der Bevölkerung ein entsprechendes Bewusstsein zu entwickeln.

Die Empfehlungen haben für die Schweiz keine unmittelbaren und schon gar keine direkten Rechtsfolgen. Es sollte aber alles unternommen werden, um die Empfehlungen auch in unserem Land in die sinnvolle Praxis überzuführen.

### Die Frage des Sozialstatus der Künstler

Die Beratungen der 20. Generalkonferenz basierten auf einer "étude préliminaire", die ihrerseits zurückgeht auf einen Beschluss der 18. Generalkonferenz. Die 20. Generalkonferenz tat sich mit der aufgeworfenen Problematik recht schwer, obwohl es nicht um einen endgültigen Entscheid ging, sondern lediglich darum, ob die UNESCO im Bereich der Kulturschaffenden überhaupt ein Reglement, eine Konvention oder Empfehlungen erarbeiten soll. Im Ergebnis einigte sich die 20. Generalkonferenz darauf, ein "Comité spécial d'experts gouvernementaux" mit dem Auftrag einzusetzen, den Entwurf für internationale Empfehlungen auszuarbeiten.



Eine solche Initiative wurde von den Entwicklungsländern von allem Anfang an begrüsst, währenddem sich die fortgeschrittenen Staaten eher ablehnend zeigten. Den Durchbruch zu einer positiven Haltung erzielte das Votum der französischen Delegation, das darauf hinwies, es gehe nicht um verbindliche internationale Normen, sondern darum, für die nationalen Regelungen eine Art Referenzdokument zu erhalten. Die schweizerische Zustimmung ist unter diesem Aspekt zu sehen.

Es bleibt zu hoffen, dass die weiteren Arbeiten der UNESCO zu brauchbaren Empfehlungen führen, die Antworten bieten auf die doppelte Frage, wie den Kulturschaffenden die geistige, ideelle und die materielle, finanzielle Unabhängigkeit gewährleistet werden kann. Vielleicht handelt es sich um eine Quadratur des Zirkels, aber die Tatsache, dass zahlreiche Künstler, auch in der Schweiz, in sozial ungesicherten Verhältnissen leben, lohnt die weitere Anstrengung.

#### Réglementation internationale concernant la sauvegarde et la conservation des images en mouvement

A la 18e Conférence générale, la Suisse fut cosignataire avec la RDA, le Canada et le Sénégal d'une résolution qui demande à l'UNESCO d'étudier l'opportunité d'une réglementation internationale en vue de protéger les images en mouvement de la destruction.

Entre-temps, une étude préliminaire sur les aspects techniques et juridiques du problème fut élaborée. En résumant les conclusions de cette étude, le Secrétariat a rappelé que l'instrument international prévu devrait tendre à instituer un système de dépôt légal qui encouragerait les pays à créer des archives officielles là où il n'en existait pas encore. Les problèmes posés par l'introduction d'un système de dépôt légal pour les images en mouvement dans les Etats membres - problèmes de droits et de coûts notamment - et par la sélection du matériel à conserver donnèrent lieu à un long débat.



Si la plupart des orateurs ont estimé que des mesures devaient être prises au cours de l'exercice biennal à venir pour élaborer un instrument international, il a été admis qu'une recommandation aux Etats membres serait, pour le moment, préférable à une convention.

Sur proposition de la Commission IV, la Conférence générale prit une décision dans ce sens et autorisa le Directeur général à convoquer un Comité spécial d'experts chargé de rédiger le projet de recommandation devant être soumis à la 21e Conférence générale.

D'entente avec l'Office des affaires culturelles du Département fédéral de l'intérieur, la délégation suisse a formulé une invitation en vue de la réunion de ce Comité spécial dans notre pays, dans le courant de l'année 1980.

#### Recommandation révisée concernant les concours internationaux d'architecture et d'urbanisme

Die Generalkonferenz hatte an ihrer 19. Session beschlossen, die aus dem Jahr 1956 stammende erste Empfehlung auf diesem Gebiet den veränderten Verhältnissen anzupassen. Der Entwurf der Neufassung hatte die Zustimmung der interessierten schweizerischen Kreise gefunden, so dass auch die schweizerische Delegation den Text akzeptieren konnte, der von der Generalkonferenz ohne Schwierigkeiten verabschiedet wurde.

#### Zweite Generalversammlung der Unterzeichnerstaaten der "Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel"

Im Rahmen der 20. Generalkonferenz fand am 24. November die oben erwähnte Versammlung statt, an welcher die Schweiz als Unterzeichnerstaat der genannten Konvention ebenfalls vertreten war. Haupttraktanden der Versammlung waren die teilweise neuen Bestimmungen des "Comité du patrimoine mondial" sowie die Anpassung der Mitgliederbeiträge zum "Fonds du patrimoine mondial" (1 % der Beiträge an das ordentliche UNESCO-Budget) an das von der Generalkonferenz verabschiedete Budget für 1979/80.



Gestützt auf die Bestimmungen der Konvention wurde die Mitgliederzahl des genannten Komitees aufgrund des derzeitigen Ratifikationsstandes - es sind der Konvention bisher 40 Mitgliedstaaten beigetreten - von 15 auf 21 erhöht. Im Unterschied zur 19. Generalkonferenz war diesmal die schweizerische Kandidatur erfolgreich, und wir werden dem Komitee dank eines günstigen Entscheids durch das Los bis zur 23. Generalkonferenz (1985) angehören.



## AUTORENRECHTE

Im Allgemeinen fand das Arbeitsprogramm auf diesem Gebiet gute Aufnahme. Es soll vor allem die intellektuelle Produktion durch einen wirksamen Schutz der Interessen der Autoren fördern und den Entwicklungsländern einen möglichst breiten Zugang zu den Geistes-schöpfungen schaffen. Umstritten war die für 1979 vorgesehene Ein-berufung einer diplomatischen Konferenz zwecks Ausarbeitung inter-nationaler Instrumente zur Vermeidung der Doppelbesteuerung von Autorenrechten. In der Abstimmung lehnte allein Mexiko die Abhaltung der Konferenz im Jahre 1979 ab (55 ja, 10 Enthaltungen). Gemäss In-struktionen des Amts für Geistiges Eigentum und der Eidg. Steuer-verwaltung hätte auch die Schweiz gegen die Durchführung der Kon-ferenz stimmen sollen, sofern sie sich dabei nicht im Alleingang, bzw. als einziger Partner eines Entwicklungslandes befunden hätte. In der gegebenen Situation enthielt sie sich somit zusammen mit verschiedenen westeuropäischen Ländern der Stimme. Das dritte Ex-pertentreffen über Fragen der Doppelbesteuerung, an dem die Schweiz ebenfalls teilgenommen hatte, war im Juni 1978 mit einem Kompromiss zu Ende gegangen, indem man sich darüber einigte, die Probleme sowohl bilateral als auch multilateral einer Lösung entgegenzuführen.

Die nun von der Generalkonferenz beschlossene intergouvernemen-tale Konferenz wird 1979 in Spanien stattfinden.



STATISTIK

Die Generalkonferenz verabschiedete eine neue sowie eine revidierte Empfehlung auf dem Gebiet der Statistik, nämlich die

- Recommandation révisée concernant la normalisation internationale des statistiques de l'éducation,
- Recommandation concernant la normalisation internationale des statistiques relatives à la science et à la technologie.

Im Einvernehmen mit dem Eidg. Statistischem Amt, dem die Textentwürfe zur Stellungnahme unterbreitet worden waren, konnte die schweizerische Delegation diesen beiden Instrumenten ebenfalls zustimmen.

Ferner ist auf eine positive Entwicklung unserer Mitarbeit an den UNESCO-Statistiken hinzuweisen, indem das Eidg. Statistische Amt nach mehrjährigen intensiven Vorarbeiten künftig in der Lage sein wird, die aufgrund der UNESCO-Richtlinien erstellten Erhebungen der Universitäts-, Kantons- und wichtigsten Volksbibliotheken zu liefern, was den schweizerischen Beitrag an die Bibliotheksstatistiken der Organisation wesentlich verbessern wird.



ALLGEMEINES UNESCO-INFORMATIONSPROGRAMM (UNISIST)

In den vergangenen zwei Jahren wurden in unserem Land bestimmte Infrastrukturen für eine wirksamere Mitarbeit am obenerwähnten Informationsprogramm geschaffen. So übernahm die im September 1977 gegründete Eidg. Kommission für die Koordination auf dem Gebiet der wissenschaftlichen Dokumentation die Funktion des "Comité national suisse pour l'UNISIST", das Amt für Wissenschaft und Forschung des Eidg. Departements des Innern seinerseits wurde als "organisme gouvernemental faisant office de point de convergence national pour les questions se rapportant au programme UNISIST" bestimmt.

Auf Empfehlung der erwähnten Koordinationskommission erklärte die Schweiz im August 1978 ihren Beitritt zu dem im Rahmen des UNESCO-Programms gegründeten "Centre de l'ISDS (international serials data system)". Wegen Finanzierungsschwierigkeiten war es jedoch noch nicht möglich, das im Schoss der Schweizerischen Landesbibliothek vorgesehene "Centre national pour l'ISDS" zu errichten. Die Landesbibliothek wird die Bemühungen in dieser Richtung fortsetzen.



## BEZIEHUNGEN DER UNESCO ZU DEN MITGLIEDSTAATEN

### Programme de participation de l'UNESCO aux activités des Etats membres

Le Secrétariat de l'UNESCO a rappelé le caractère particulier du programme de participation qui est destiné à servir tous les Etats membres sur un pied d'égalité. Il ne s'adresse donc pas seulement aux pays en voie de développement, bien que des mesures spéciales soient prévues en faveur des pays les moins développés. Le programme de participation est une modalité d'exécution du programme de l'UNESCO. La Conférence générale a adopté une résolution régissant les principes et conditions de ce programme. On notera dans ce texte une tendance à une plus étroite surveillance des organisations non gouvernementales par les gouvernements.

L'accroissement global de 17,4 % prévu pour le programme de participation est un des accroissements les plus importants par rapport aux autres programmes de l'UNESCO en 1979-1980 (le plafond pour la participation financière en faveur de chaque projet a été porté de 15.000 à 18.000 dollars).

De nombreux orateurs ont souligné la nécessité d'accélérer l'approbation des demandes présentées au titre du programme de participation, par une simplification des procédures administratives actuellement trop lentes.

Un projet de résolution permettant aux études régionales conjointes sur le développement culturel de bénéficier d'une contribution financière au titre du programme de participation a été approuvé par la Conférence générale.

### Coopération avec les commissions nationales pour l'UNESCO - Charte des commissions nationales

La discussion sur la coopération avec les commissions nationales était liée de très près à l'examen du projet de Charte des commissions nationales soumis à la Conférence générale.



La Charte met en évidence les responsabilités croissantes des commissions nationales; elle rappelle qu'elles sont un instrument essentiel de décentralisation et qu'elles permettent la participation de la communauté intellectuelle et scientifique des Etats membres aux activités de l'UNESCO. Il a été convenu, de manière générale, que la Charte n'était pas un instrument juridique (il ne s'agit ni d'une convention, ni d'un instrument international qui impose des obligations juridiques aux Etats membres) mais plutôt un cadre suffisamment large et flexible pour être utile à l'ensemble des Etats membres et des commissions nationales.

Au cours du débat, plusieurs orateurs ont proposé que le texte du projet soit approuvé tel quel, sans entrer en matière sur la quinzaine d'amendements oraux ou écrits proposés par onze Etats membres. La Charte a été jugée utile, en particulier pour renforcer les commissions nationales dans les pays en voie de développement et pour favoriser la création de nouvelles commissions dans les Etats membres qui n'en ont pas encore établis (la Chine a annoncé officiellement qu'elle allait en créer une).

La délégation suisse a lancé un appel à la solidarité qui existe entre les commissions nationales pour que le texte du projet soit adopté par consensus, puisqu'il était le fruit d'une longue consultation entre l'UNESCO et les commissions nationales.

Par esprit de conciliation, les délégués qui avaient présenté des amendements ont accepté de les retirer et, finalement, le projet de Charte des commissions nationales a été adopté par consensus.

La délégation suisse a encore souligné toute l'importance qu'elle attachait à la coopération régionale et inter-régionale entre les commissions nationales pour l'UNESCO.



## PUBLIKATIONS- UND INFORMATIONSPOLITIK

Im Gefolge der 19. Generalkonferenz wurden neue Richtlinien für die Publikationspolitik der UNESCO ausgearbeitet. Diese sollen vor allem einen besseren Vertrieb gewährleisten, im Bestreben tatsächlich das Zielpublikum zu erreichen. Des Weiteren soll das Publikationsprogramm vermehrt auf konkrete Aktionen ausgerichtet werden. Im Interesse einer besseren Erschliessung sollen auch Uebersetzungen in weniger verbreitete Sprachen gefördert und die Mitgliedstaaten ermuntert werden, zu diesem Zweck das Partizipationsprogramm vermehrt in Anspruch zu nehmen.

Die Konferenz verabschiedete ferner eine von Grossbritannien und der Schweiz eingereichte Resolution zur Förderung interdisziplinärer Publikationen für ein breiteres Publikum. Ein Antrag der DDR, in die Programmresolution 6.21 als Auswahlkriterien der zu publizierenden Werke den Frieden und die internationale Verständigung einzuführen, wurde mit 29 zu 23 Stimmen bei 10 Enthaltungen abgelehnt.

Was die Aktivitäten des "Office de l'information du public (OPI)" betrifft, ist hervorzuheben, dass der UNESCO-Kurier, der als eigentliches Aushängeschild der Organisation angesprochen werden könnte, nunmehr in 20 Sprachen erscheint. Im Laufe des Jahres 1979 sollen Informationen über die Organisation weltweit in den grossen Tageszeitungen erscheinen.

In seiner Intervention erinnerte der Delegierte der Schweiz daran, dass das Sekretariat den mehrmals von der Nationalen Schweizerischen UNESCO-Kommission geäusserten Wunsch nach Informationsmaterial über Aktivitäten der UNESCO in Entwicklungsländern bislang nicht erfüllt habe. Der Kommission sei es daran gelegen, nicht zuletzt im Interesse der UNESCO, die schweizerische Oeffentlichkeit auch auf diesem Wege über die Probleme der Entwicklungsländer zu orientieren. In seiner Antwort versicherte der Direktor des OPI, er werde sich bemühen, der Schweizerischen UNESCO-Kommission die



gewünschten Unterlagen zukommen zu lassen, liess aber gleichzeitig durchblicken, dass dies aus verschiedensten Gründen (Rücksicht auf Staaten, Angst des Sekretariats vor Kritik, usw.) nicht einfach sein werde.

Die Kommission der UNESCO...  
für die Publikationspolitik der UNESCO...  
vor allem einen besseren Vertrieb gewährleisten...  
sächlich der Öffentlichkeit zu erreichen...  
nationalen Vertriebskanäle...  
in Interesse einer besseren Erschließung...  
Ges in weniger verbreitete Sprachen...  
Die Kommission...  
und der Schweiz...  
Publikationspolitik...  
UNESCO...  
Publikationswerke...  
Kongress...  
epidemiologische...  
die die Aktivität...  
GPI...  
Kommunikation...  
Informations...  
Schweiz...  
UNESCO-Kommission...  
Aktivitäten der UNESCO...  
nicht erfüllt...  
Interesse der UNESCO...  
Weg über die...  
GPI...  
Schweizerische UNESCO-Kommission...



## QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES

Pendant la 20e session de la Conférence, le Comité juridique, dont la Suisse était membre, eut à traiter les quatre questions suivantes:

### Durée du mandat des membres du Conseil exécutif

Conformément à l'article V, paragraphe 3, de l'Acte constitutif, et à l'article 96 du Règlement intérieur de la Conférence générale, les membres du Conseil exécutif sont élus pour une durée de quatre ans et ne sont pas immédiatement rééligibles pour un second mandat. Cette durée ayant été jugée trop courte pour plusieurs raisons, des projets d'amendements tendant à introduire la rééligibilité des membres furent présentés par la Grande-Bretagne, le Togo et la Côte d'Ivoire. Le Comité n'avait à examiner que l'aspect constitutionnel de la question sans se prononcer sur le fond. La Conférence générale décida de ne pas trancher la question pour le moment, mais de charger le Directeur général "d'effectuer dans cette perspective, en étroite collaboration avec le Conseil exécutif et en consultation avec les Etats membres, une étude en profondeur des dispositions des paragraphes 3 et 4 de la section A de l'article V de l'Acte constitutif et de toutes autres questions connexes qui s'y rattachent dans le cadre de cette même section".

### Admission de nouveaux membres

Les dispositions du chapitre XVI du Règlement intérieur de la Conférence générale relatives aux procédures applicables à l'entrée de nouveaux membres dans l'Organisation n'étant pas en harmonie avec l'article XV de l'Acte constitutif, le Directeur général avait proposé une série d'amendements aux articles 91 à 94 du Règlement intérieur tendant à simplifier les procédures prévues et à supprimer



certaines démarches auprès du Directeur général qui avaient pour seul résultat de retarder l'entrée de nouveaux membres à l'UNESCO. Sur proposition du Comité juridique, les amendements présentés par le Directeur général furent adoptés par la Conférence.

Harmonisation des cycles de planification et des cycles budgétaires de l'UNESCO avec ceux des institutions du système des Nations Unies

En application de la résolution 36 adoptée par la 19e Conférence générale, le Directeur général a élaboré des dispositions transitoires en vue de l'harmonisation des cycles de planification et des cycles budgétaires de l'UNESCO avec ceux des institutions du système des Nations Unies. Après avoir été approuvées par le Comité juridique, elles furent adoptées par la Conférence générale.

Examen des rapports spéciaux sur la mise en oeuvre des recommandations adoptées par la 19e Conférence générale

Pour l'essentiel, le Comité juridique constata que seule une minorité d'Etats membres avaient rempli leurs obligations constitutionnelles en présentant des rapports sur les suites qu'ils avaient données aux recommandations précitées; il observa également que la forme et le contenu de ces rapports étaient extrêmement variables en dépit de la ligne directrice dégagée par la 10e Conférence générale dans sa résolution 50. Dans l'espoir d'améliorer la qualité et le nombre des rapports, le Comité juridique recommanda au Directeur général de préparer un ou plusieurs rapports-types, de caractère général, souple et non contraignant, qui pourraient servir de modèles aux Etats membres. La Conférence générale se rallia aux propositions du Comité.



## QUESTIONS ADMINISTRATIVES

### Généralités

Au cours de la troisième séance plénière (première séance des commissions), le mercredi 25 octobre, M. Charles Hummel, Délégué permanent de la Suisse, a été élu par acclamation Président de la Commission administrative.

Au début de la deuxième séance, le Président avec beaucoup de courtoisie, mais avec fermeté, invite les délégués à se présenter à l'heure précise aux débats et à s'exprimer, sans qu'une restriction soit imposée, de manière aussi brève que possible. Il les engage vivement à poser des questions au Secrétariat et à formuler des suggestions, en particulier sur tout ce qui peut apporter un frein aux dépenses ou des améliorations dans l'Organisation. A plusieurs reprises, au cours des séances, le Président invitera les délégués à se prononcer et à faire des propositions sur tout ce qui peut tendre aux économies et à la recherche d'un blocage de la croissance budgétaire.

Sur le plan général, il y eut durant cette session beaucoup moins de politisation qu'au cours des précédentes. Les pays de l'Est en particulier s'en prirent à l'inflation et à l'augmentation des coûts due aux fluctuations de change qu'ils attribuent au mode de financement des pays capitalistes; ils ne sont pas disposés, déclarent-ils, à participer constamment à couvrir les augmentations budgétaires qui en résultent. Ils furent, en revanche, très modérés en ce qui concerne les observations critiques à l'égard de l'administration du Secrétariat.

La République fédérale d'Allemagne conteste une nouvelle fois la résolution de la Conférence générale, à sa 19e session, au sujet du mode de vote donnant la compétence de modifier certains articles du Règlement financier.

Le rajustement des traitements fut un des points du programme qui souleva les plus longues discussions du fait que les opinions sur le sujet allaient de l'application stricte des propositions de la Commission de la fonction publique internationale à la proposition d'une commission spéciale à l'UNESCO, qui aurait pour mission de reconsidérer tout le problème.

Comme point saillant, il y a lieu de relever que les représentants des USA furent, au dernier moment, à l'origine des demandes de mise au vote de certaines résolutions alors que, d'une manière générale, le consensus était pratiquement acquis; ceci eut lieu afin d'avoir la possibilité de déposer un vote négatif.



## Résumé des plus importants sujets traités

(Les chiffres indicatifs entre parenthèses se rapportent, dans l'ordre de gauche à droite, aux numéros des points selon le programme et aux numéros du document. Les indications de quatre chiffres correspondent à celles mentionnées dans la marge du budget, document 20 C/5)

Points d'organisation - Motivation des arriérés dans les contributions (3 - 20 C/43) des pays qui étaient dans le retard du paiement de leur contribution. L'Empire Centrafricain, le Liban, le Paraguay et le Tchad ont donné, au dernier moment, des renseignements autorisant la Commission à recommander à la Plénière de maintenir leur droit de vote, ce qui fut fait.

Grenade et le Kampuchea démocratique n'ont pas fourni d'explication.

La situation du Liban, cause pertinente évoquée pour justifier le retard, aurait facilement donné lieu à des déclarations, voire à un débat d'ordre politique, si le Président n'avait rappelé rapidement la mission précise de la Commission administrative.

Du budget en général (13 - 20 C/5, page 79 de l'introduction) - Après les informations du Président précisant que la Commission était appelée à se prononcer sur le texte de la résolution portant ouverture de crédit pour 1979/1980 (point 13 de l'ordre du jour) et non sur l'acceptation ou le refus du montant global du budget (les montants en cause étant examinés séparément avec les autres commissions), la Commission accepte à l'unanimité le projet de résolution devant être soumis à la Plénière.

Des titres du budget et autres questions financières - (12.1, 12.3 à 12.8 - 20 C/5)

Budget	Titre	I	Politique et Direction générale
Budget	Titre	III	Services administratifs généraux
Budget	Titre	IV	Services afférents aux publications, conférences, langues et documents

Quelques questions de détails techniques mises à part, la Commission décida à l'unanimité de recommander les prévisions budgétaires figurant à ces titres.

Bien que la délégation suisse n'approuve pas entièrement la restructuration organique de l'administration du Secrétariat, vu que celle-ci provoquera sans doute une augmentation du nombre des cadres aux échelons supérieurs et, de plus, alourdira le déroulement



des opérations, elle n'a pas jugé recommandable de revenir sur ce sujet; en effet, les critiques formulées par l'expert suisse n'avaient rencontré aucun écho favorable à la 104<sup>e</sup> session du Conseil exécutif et elles avaient même été contredites, à cette occasion, par le membre de la RFA; ce dernier estimait ce domaine comme étant de la compétence du Directeur général, ce qui ne fut contesté ouvertement par aucun autre membre du Conseil, en séance.

Fonds de roulement: niveau et administration (46 - 20 C/50) -  
Ce point ouvre régulièrement la porte à des débats animés, dont il faut essentiellement rechercher la cause dans les optiques divergentes que l'importance du fonds de roulement représente pour les pays, selon qu'ils appartiennent au groupe des plus mis à contribution financièrement ou à celui de ceux qui voudraient voir l'UNESCO être à même d'engager des fonds plus conséquents destinés à leur venir en aide. De plus, des malentendus d'interprétation proviennent du fait que plusieurs interlocuteurs semblent ignorer le rôle que doit effectivement jouer un fonds de roulement.

Le Secrétariat, pour sa part, aurait tendance, semble-t-il, à vouloir faire usage occasionnellement du fonds de roulement pour couvrir momentanément des dépenses qui ne sont pas autorisées expressément par le budget. Il s'agirait en particulier de frais administratifs en rapport avec la gestion de fonds de dépôts.

Le représentant de la Suisse demanda des éclaircissements précis sur l'évolution du fonds de roulement et son emploi; il souligna qu'en vertu des dispositions du Règlement financier, il doit s'agir en l'occurrence d'une réserve de trésorerie se limitant à l'indispensable et à assurer à vue la couverture des engagements, afin d'éviter d'avoir à recourir à d'onéreux emprunts bancaires, ceci notamment lorsqu'il y a d'importants retards dans le paiement des contributions des Etats membres. Ce fonds ne peut servir à ouvrir de nouveaux crédits à proprement parler.

Vu que dans la proposition de résolution, document 20 C/50, le Directeur général avait laissé un espace en blanc à la place réservée aux chiffres à envisager, on devait en déduire qu'il s'en remettrait à ce sujet aux propositions, voire à la décision de la Conférence. Cet état de fait engagea les délégués à formuler des propositions diverses allant du blocage d'un montant fixe au niveau des 7,5 % du budget autorisés par le Règlement financier. Ce dernier plafond aurait atteint, en prenant un budget de 275,5 millions en considération, 20,6 millions de dollars (7,5 % sur 275,5 millions), soit 3,8 millions de plus que pour l'exercice 1977/78.



- 78 -

Finally, après acceptation d'un amendement proposé par les USA, la Commission approuva à l'unanimité le maintien d'un montant équivalent à celui accordé pour 1977/78, soit 16,8 millions qui furent suggérés par le Directeur général en cours de Conférence.

L'amendement des USA consistait à demander au Directeur général de soumettre à la 21e session de la Conférence générale un rapport sur le niveau mensuel des liquidités du fonds de roulement pour la période 1979/80, ainsi que les intérêts produits par ce fonds durant cet exercice. De son côté, le représentant de l'URSS remercia le Directeur général de sa compréhension et de sa bonne gestion des fonds.

Modification du Règlement financier (47 - 20 C/51) - La résolution 22.1 adoptée par la Conférence générale à sa 19e session, admettant une modification du Règlement financier à la majorité simple, a été, comme on le sait, contestée par la RFA et quelques autres pays.

Le cas a été repris par le Conseil exécutif lors de sa 104e session. Celui-ci est arrivé à la conclusion décrite sous chiffre 21, page 4 du document 20 C/51, c'est-à-dire maintien de la majorité simple et pas d'obligation d'inscrire un point particulier à l'ordre du jour de la Conférence générale à ce sujet, pratique qui a été reprise quant à son fond dans le projet de résolution soumis à la Conférence générale.

Il y eut sur ce point de longs débats desquels se manifestait le désir de la plupart des pays occidentaux, à l'exclusion des pays nordiques, de demander une majorité des 2/3. Finalement, la pratique établie a été jugée conforme par la majorité qui recommanda à la Conférence générale, par 57 voix, contre 14 et 3 abstentions, dont celle de la Suisse, d'accepter le projet de résolution figurant à la page 5 du document 20 C/51.

Se joignant aux délégués de la RFA, de l'Australie et des USA qui donnèrent une explication de vote, la délégation suisse déclara qu'elle s'est abstenue car elle aurait souhaité qu'une modification du Règlement financier ne puisse avoir lieu qu'à la condition qu'un point spécial y relatif soit inscrit à l'ordre du jour de la Conférence.

Contribution des Etats membres (45.3 - 20 C/49) - Le projet de résolution est accepté à l'unanimité.

Questions relatives au Siège (54 à 54.2 - 20 C/60 à 62) - Après avoir entendu les exposés du Secrétariat et examiné attentivement les projets de résolution, les délégués ont dû se laisser convaincre que, malgré le désir très répandu de vouloir limiter autant que possible l'expansion des services, le projet adopté en vue de la construction du sixième bâtiment du Siège ne permettra fort probablement pas de satisfaire les besoins de l'Organisation jusqu'en 1985, comme prévu. En conséquence, proposition est faite d'autoriser le Directeur général à poursuivre ses consultations avec les autorités françaises en vue de rechercher avec elles une solution à long



terme répondant aux critères définis par le Comité du Siège, solution qui puisse être soumise assez tôt à la Conférence générale, afin de lui donner la possibilité de prendre une option en temps opportun.

Les projets de résolution des documents 20 C/60 et 61, c'est-à-dire la solution à moyen terme prolongé et le mandat du Comité du Siège, furent ainsi acceptés à l'unanimité.

Quant au projet de résolution sur la solution à long terme, s'il ne rencontra pas d'opposition au vote acquis par 26 voix, il y eut tout de même 9 abstentions de la part des pays favorables à une décentralisation du Secrétariat. De plus, certains délégués estimaient qu'il faut trouver un moyen plus radical de rationaliser encore à Paris même.

### Questions de personnel

Personnel du cadre organique et de rang supérieur (50.1 - 20 C/55) - Le barème des traitements et des allocations des fonctionnaires du cadre organique et de rang supérieur étant régi et adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies, comme le prévoit l'accord passé entre l'UNESCO et l'ONU, d'une part, et vu qu'aucun projet de résolution demandant des changements n'a été déposé, d'autre part, la Commission, après avoir examiné le document, propose à la Plénière à l'unanimité de prendre note des nouveaux barèmes. Il y a lieu de relever que l'ajustement au pouvoir d'achat est fondé à partir du 1er juillet 1978 sur une fluctuation estimée en pour cent et non plus en points, c'est-à-dire 5 % au lieu de 5 points comme précédemment.

Cette nouvelle pratique correspond à celle appliquée par la Suisse, à l'échelon national, pour les agents de son service de l'extérieur.

Personnel de la catégorie de service et de bureau (traitements, allocations et prestations - 50.2 - 20 C/56) - Le président rend la Commission attentive à l'importance du point à traiter, vu qu'à la demande du Directeur général le problème a été examiné par la Commission de la fonction publique internationale chargée de chercher à trouver un système de fixation des appointements applicables à l'ensemble des organisations membres de l'ONU.

De plus, il signale que l'Association du personnel a émis le désir que son Président puisse faire une déposition. La Commission accepta cette requête. Le Président mentionna aussi la recommandation du Conseil exécutif (20 C/56 Add. 2).



Après avoir entendu l'exposé du représentant du Directeur général qui motiva la prise de position et la proposition faite par le Directeur général, contenue dans le document 20 C/56, le Président donne la parole au Président de l'Association du personnel. Cette Association est très insatisfaite des propositions du Directeur général et encore plus des recommandations de la CFPI; elle estime ne pas avoir à subir ce qu'elle considère comme une réduction de traitement mais demande, au contraire, une augmentation générale pouvant aller jusqu'à 10 %. Le ton et la longueur de cet exposé ont exigé une dose de patience des membres de la Commission.

A l'ouverture des débats, d'emblée le représentant du Chili fait obstruction à l'entrée en matière en demandant de disposer du temps indispensable à une étude plus complète de l'exposé du Président de l'Association. Cette demande est déclinée vu que le Président de l'Association a pu s'exprimer sans restriction dans un laps de temps dépassant largement celui accordé normalement aux délégués mêmes.

Chacun, parmi la trentaine de délégués ayant pris la parole, reconnaît le travail précis fourni par la CFPI et l'importance qui doit lui être donnée. Toutefois, à trois exceptions près, les membres de la Commission, pour des raisons parfois diverses il est vrai, estiment que la manière de voir du Directeur général et ses propositions ne désavouent aucunement le résultat et les recommandations contenus dans le rapport de la CFPI; ils sont d'avis que la résolution proposée par le Directeur général devrait être recommandée à la Plénière, car elle est celle qui paraît le mieux répondre à la situation actuelle.

Plusieurs délégués, dont celui de l'Iran, soutenu par ceux de l'Australie, du Royaume Uni et du Chili, proposent la création d'un groupe de travail (une sous-commission) qui représenterait une sorte d'arbitrage et ferait de nouvelles suggestions au Directeur général, suggestions qui tiendraient compte de l'évolution de la situation depuis la saisie initiale des éléments d'appréciation et des aspirations légitimes du personnel. Le Japon se joint également à cette proposition, après avoir soutenu au préalable celle du Directeur général.

Le délégué de l'URSS explique qu'au départ, son gouvernement l'avait chargé de s'en tenir strictement aux recommandations de la CFPI, mais qu'après un nouvel examen approfondi du cas, qui conduit à la reconnaissance des efforts fournis par le Directeur général pour comprimer les dépenses administratives, d'une part, et du climat de travail qui devrait régner pour que l'UNESCO puisse répondre positivement à sa mission, d'autre part, il est autorisé à proposer l'acceptation du projet du Directeur général.



Le délégué de la RFA, appuyé par ceux de l'Italie et des USA, pourrait se rallier à l'acceptation du projet soumis pour autant qu'un amendement supprimant les alinéas i (a et b) et iv du chiffre 35 du document 20 C/56 soit apporté.

La quasi totalité de la Commission manifestant d'accepter le projet de résolution recommandé par le Directeur général, le Président demande s'il peut admettre le consensus. Les USA, suivis de la RFA, exigent que l'on passe au vote.

Etant donné qu'aucun projet de résolution à ce sujet autre que celui du Secrétariat n'a été déposé, le Président résume la situation en trois points qui doivent être votés:

1. Création d'un groupe de travail qui serait chargé d'examiner à nouveau la situation d'ensemble des traitements, allocations et prestations du personnel.
2. Amender le projet de résolution figurant au document 20 C/56 dans le sens désiré par les trois pays déjà nommés.
3. Accepter le projet de résolution tel qu'il est soumis à la Commission administrative.

<u>Résultat des votes</u>	<u>oui</u>	<u>non</u>	<u>abstention</u>
( x = Suisse)			
Point 1	4	45(x)	8
Point 2	3	36	19(x)
Point 3	50(x)	3	8

En reconnaissant, d'une part, le sérieux du rapport de la Commission de la fonction publique internationale, le soutien qui doit lui être apporté et la nécessité de tout mettre en oeuvre pour bloquer la croissance budgétaire, mais tenant compte, d'autre part, du fait

- qu'aucun autre projet de résolution n'avait été déposé,
- que la CFPI avait fait son étude à la demande du Directeur général au titre de recommandation,
- que la CFPI déclare elle-même ne pouvoir se prononcer sur une méthodologie généralement applicable avant d'avoir mené des enquêtes dans plusieurs lieux d'affectation et que, pour le moment, elle devait se limiter à une méthode d'interprétation,
- que le Secrétariat général se trouve face à une Association du personnel qui estime - vu la récente évolution de la situation en France - avoir droit à une augmentation générale très sensible au lieu de diminutions ou blocages,



- que la plupart des délégations généralement très critiques (celles de l'URSS et autres pays de l'Est, le Canada, la France, le Japon, l'Australie, le Royaume Uni, les pays nordiques, le Brésil, pour ne citer que les plus importantes) approuvent la proposition du Directeur général,

le représentant de la délégation suisse, après s'être rallié aux conclusions approuvées par la majorité de la Commission administrative, est intervenu, lors de la présentation du rapport en séance plénière, pour demander, sur instruction de Berne, que les recommandations de la CFPI concernant toutes les questions de personnel soient strictement suivies à l'avenir.

Par la suite, la CFPI a critiqué l'attitude de l'UNESCO et l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution par laquelle elle "constate avec une profonde préoccupation le manque d'uniformité des mesures prises unilatéralement par plusieurs organismes au cours des derniers mois" et "prie instamment les autorités compétentes de toutes les organisations qui appliquent le régime commun des Nations Unies de s'abstenir de prendre des mesures qui ne contribuent pas au renforcement et au développement de ce régime".

Répartition géographique du personnel (49.3 - 20 C/54) -  
A l'instar des délibérations précédentes qui eurent lieu à ce sujet, il y eut d'assez longues interventions de la part des pays sous-représentés. Des délégués, dont ceux du Royaume Uni et de la RFA, rappelèrent à juste titre que tout en approuvant une répartition géographique équitable, il ne fallait tout de même pas perdre de vue que les aptitudes des candidats nécessaires à pourvoir un poste devaient marquer le pas sur une répartition géographique souhaitable; ils appuyèrent sans réserve les dispositions prises par le Secrétariat qui, selon eux, fait son possible pour répondre aux directives de la Conférence générale.

En conclusion, la Commission transmettra à la Plénière, comme projet de résolution, la décision prise à ce sujet par le Conseil exécutif à sa 104e session (20 C/54 Add.) en le modifiant selon l'amendement proposé par le Portugal qui, à son chiffre 4, précise "Invite les Etats membres, et en particulier ceux non encore représentés ou sous-représentés au sein du Secrétariat, à entreprendre des efforts accrus de prospection au niveau national afin qu'ils puissent identifier et mettre à la disposition de l'UNESCO davantage de candidats qualifiés".

Plan de répartition à long terme (49.2 - 20 C/53 et Add.) -  
Le contenu des débats qui se rapportent à ce plan de répartition est une analogie à ceux concernant la répartition géographique.



La Suède, au nom des pays scandinaves, intervient pour une plus large et meilleure progression de la femme dans les hauts postes de l'UNESCO. Elle est appuyée dans cette voie par le Délégué des USA, le Portugal et plusieurs pays du tiers monde.

La Commission décide, sans opposition, de présenter à la Conférence générale la résolution du document 20 C/53 complétée des amendements rédigés par les USA et le Portugal, savoir:

- Rappelle la résolution 25.1 adoptée par la Conférence générale à sa 19e session.
- Invite les Etats membres et le Directeur général à poursuivre les efforts déjà entrepris pour exécuter le plan et, notamment, pour augmenter la proportion des femmes occupant des postes du cadre organique et de rang supérieur.

#### Questions diverses

Extension de l'utilisation des langues russe et arabe (60 - 20 C/ADM/DR 1 et 64 - 20 C/ADM/DR 2) - L'acceptation des deux projets de résolution s'y rapportant a été recommandée à l'unanimité à la Conférence générale.

#### Rapports divers

Les projets de résolution concernant les rapports présentés selon désignation aux points 44.1, 44.2, 44.3, 44.4, 48.1, 49.1, 50.3, 51 et 53, savoir les rapports du Commissaire aux comptes et concernant les prises de position du Directeur général sur le même sujet, ainsi que ceux relatifs au Règlement du personnel (modifications) au plan de classement des techniciens, à la caisse commune des pensions, à la caisse d'assurance maladie ainsi que le rapport annuel de la Commission de la fonction publique internationale ont été acceptés à l'unanimité pour présentation à la Plénière. Il en fut de même de la résolution proposée au point 52 traitant de l'élection pour 1979/80 des représentants des Etats membres au Comité des pensions du personnel de l'UNESCO et aux points 45.1 et 45.2 relatifs au barème des quotes-parts et de la monnaie de paiement des contributions.

En ce qui concerne les prêts aux logements (71 - 20 C/117), quelques délégués se demandaient si l'octroi de ces prêts ne devrait pas être laissé plutôt à l'initiative privée; ils s'enquérèrent sur la source des fonds à trouver pour financer ces prêts. Après obtention des éclaircissements souhaités, le projet de la résolution fut accepté à l'unanimité.

Le projet d'amendement aux statuts du Conseil d'appel (48.2 - 20 C/104), avec effet au 1er janvier 1979, a aussi obtenu l'unanimité.



## WAHLEN IN DEN EXEKUTIVRAT

Es waren 20 von den insgesamt 45 Sitzen des Rats neu zu besetzen, wobei die Kandidaturen wie üblich von den fünf Wahlgruppen aufgestellt wurden.

Einzig in der Wahlgruppe II (osteuropäische Staaten) entsprach die Zahl der Kandidaten der Anzahl der freien Sitze (2), so dass die vorgeschlagenen Kandidaten Ungarns und der UdSSR ohne Schwierigkeiten gewählt wurden.

In der Wahlgruppe I (Westeuropa, USA, Kanada, Australien, Neuseeland, Israel) standen 6 vakanten Sitzen 7 Kandidaten gegenüber (USA, Frankreich, Grossbritannien, Dänemark, Neuseeland, Niederlande, Türkei). Nicht gewählt wurde der niederländische Kandidat B. de Hoog. Die Schweiz hatte den niederländischen Kandidaten zu ungunsten des neuseeländischen unterstützt, da wir die Meinung vertraten, dass die angelsächsische Zivilisation bereits in angemessener Weise in der Gruppe vertreten war.

In der Wahlgruppe III (Lateinamerika und Karibische Inseln) kandidierten 3 Anwärter für 2 Sitze (Argentinien, Guatemala und Haiti), wobei die Kandidaten der beiden erstgenannten Länder gewählt wurden.

Die Wahlgruppe IV (Asien) trat mit 5 Kandidaten (Malaysia, Sozialistische Republik Vietnam, Pakistan, Japan, Papua-Neuguinea) für 4 Sitze an. Die meisten Stimmen erhielten die Kandidaten Malaysias und Pakistans, nicht gewählt wurde derjenige Papua-Neuguineas.

In der Wahlgruppe V (Afrika: unterteilt in je eine arabische und schwarzafrikanische Untergruppe) bewarben sich 7 Kandidaten (Marokko, Irak, Algerien/ Sudan, Burundi, Lesotho, Senegal) um 6 Sitze, nachdem die Kandidatur Kenyas in letzter Minute zurückgezogen worden war. Nicht gewählt wurde der Kandidat Algeriens, den die arabische Untergruppe selbst als Spaltkandidaten ablehnte. Die Schweiz unterstützte die 2 von der Untergruppe vorgeschlagenen Kandidaten Iraks und Marokkos.



Discours du chef de la Délégation suisse à la  
20e session de la Conférence générale de l'UNESCO

---

Tous les deux ans, la Conférence générale de l'UNESCO marque une étape dans la vie de l'Organisation. C'est un moment de réflexion pour dresser le bilan du passé et forger l'avenir de notre Organisation. C'est aussi l'occasion de se pencher ensemble sur les problèmes que l'humanité doit affronter dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication. Et c'est une invitation aux Etats membres d'exprimer ce qu'ils attendent de l'UNESCO.

Chacun de nous sait que l'UNESCO répond à un besoin essentiel des hommes de ce temps, qui ressentent davantage qu'autrefois ce que le cloisonnement des frontières nationales a d'insatisfaisant et particulièrement dans les secteurs de la science, de la culture et de l'éducation. Nous sommes également conscients que l'UNESCO correspond à une nécessité dans un monde toujours plus complexe et caractérisé par une interdépendance croissante: n'est-elle pas d'ailleurs un des lieux privilégiés où pays en développement et pays industrialisés cherchent - et peuvent trouver -, dans une approche pluridisciplinaire et dans la diversité, un terrain d'entente fondé sur les aspirations les plus profondes de l'homme ?

Ce n'est pas en vain que, depuis sa création, l'UNESCO suscite de grands espoirs. Certes, nous savons par expérience qu'une Conférence générale ne peut résoudre tous les problèmes qui nous préoccupent et qu'inévitablement, elle reflète les tensions de notre époque. Mais une rencontre comme celle-ci constitue une chance exceptionnelle de trouver, entre hommes de bonne volonté, des réponses aux problèmes fondamentaux qui nous sont posés, de ren-



forcer la paix, la confiance et la compréhension internationales.

Mais cet espoir comporte toujours un risque, celui de voir les affrontements polémiques prendre le pas sur la réflexion commune qui devrait aboutir à la définition et à la mise en oeuvre d'activités fructueuses. Ce péril, nous l'éviterons si nous restons sur le terrain des réalités concrètes, si nous recherchons avec ténacité le plus haut degré d'efficacité pour l'Organisation, et si nous élaborons un véritable programme de coopération internationale, nous unissant dans un effort commun.

Pour atteindre ces objectifs, l'UNESCO doit veiller à ne pas se disperser dans des controverses qui risquent de nuire à son rayonnement. Elle doit en définitive être un lieu de rencontre et de dialogue et non d'affrontements stériles qui provoqueraient, peu à peu, le désintérêt de nos populations. Je dois vous dire ici, Monsieur le Président, que tout en comprenant fort bien que notre Organisation ne puisse s'isoler dans une tour d'ivoire, dont toute politique serait absente, mon gouvernement ne saurait approuver la politisation ouverte ou larvée des activités de l'UNESCO. Cette position est parfaitement conciliable avec le désir de la Suisse d'apporter sa propre contribution constructive à la solution des grands problèmes qui se posent à la communauté internationale, des problèmes que chaque société doit pouvoir régler librement, dans l'affirmation de son originalité propre et sans rupture avec son passé.

Dans cette perspective, nous tenons à dire aussi combien nous avons été sensibles aux propos tenus par Monsieur le Directeur général devant le Conseil exécutif. Nous partageons, en effet, pleinement ses vues sur la nécessité d'exclure la charité internationale des rapports entre Etats souverains.

La tâche à accomplir s'avère immense à un moment où la situa-



tion économique aggrave nos préoccupations; elle exige donc des choix, des priorités, la définition des besoins essentiels et une évaluation rigoureuse des activités de l'UNESCO.

C'est dans cet esprit que nous aborderons cette vingtième session de la Conférence générale consacrée, certes, au bilan du passé, mais surtout à la recherche des voies et moyens permettant à l'UNESCO de jouer pleinement son rôle.

Promouvoir par l'éducation, la science et la culture le respect des droits de l'homme, la paix et le développement, telles sont trois finalités interdépendantes de l'UNESCO. Dans cette perspective, le bilan est encourageant, même si le chemin qui reste à parcourir est encore long et difficile et si les résultats obtenus ne sont pas entièrement satisfaisants.

Nous espérons que grâce aux procédures élaborées par le Conseil exécutif en matière de droits de l'homme, l'UNESCO sera mieux à même de contribuer, dans ses domaines de compétence, à apaiser des souffrances humaines et à réparer des injustices sans pour autant affaiblir les mécanismes de contrôle existants sur les plans universel ou régional. A nos yeux, toute action en faveur du développement des pays et des populations les plus défavorisées s'inscrit dans la défense et la promotion des droits de l'homme.

En ce qui concerne la paix, nous faisons malheureusement chaque jour l'expérience de sa fragilité. Pour nous, elle ne saurait se définir seulement de manière passive comme l'absence de conflits majeurs. Elle ne peut être que le fruit de relations harmonieuses entre les peuples, dans le respect mutuel et la confiance réciproque. Avec la solidarité et la coopération internationales, la paix progresse; avec la violence, elle recule. Il faut, dès lors se réjouir que, dans le cadre de l'UNESCO, la co-



opération entre les Etats membres ait fait des progrès considérables.

"L'esprit de Nairobi" a, nous semble-t-il, continué à régner ces deux dernières années, au Conseil exécutif et dans de nombreuses conférences intergouvernementales. La recherche du consensus introduite dans nos délibérations par notre Directeur général, Monsieur M'Bow, a permis de trouver des solutions même dans des situations difficiles.

Monsieur le Président,

Nous avons écouté avec beaucoup d'attention le rapport du Directeur général sur l'exécution du programme de l'UNESCO adopté à Nairobi. Je me limiterai à quelques points présentant un intérêt particulier pour mon pays.

En Suisse, les milieux scientifiques montrent un intérêt croissant pour les grands programmes intergouvernementaux dans les domaines des sciences naturelles. Ainsi, l'UNESCO a-t-elle notamment joué le rôle de catalyseur, activant chez nous la recherche en matière de sauvegarde de l'environnement. Nous avons créé, en 1973, un Comité national "Man and Biosphere". La Suisse apportera sa contribution au programme international MAB par la réalisation d'un projet d'envergure nationale financé par le Fonds national suisse de la recherche scientifique. Les travaux dans les quatre "régions-test" suisses commenceront au début de 1979. Nous avons aussi créé, l'année dernière, une commission fédérale pour la coordination dans le domaine de la documentation scientifique qui fait office de comité national pour le programme UNISIST. Notre pays participe aussi aux travaux de la COI.

On ne dira jamais assez que la qualité de la recherche scien-

./.



tifique dépend de celle des hommes qui l'inspirent et la mènent; encore faut-il veiller rigoureusement à ce que des considérations politiques étrangères à l'objet même de cette recherche ne viennent y faire obstacle. Il nous paraît en effet essentiel que les programmes de l'UNESCO continuent à être régis par les principes de la recherche scientifique.

A cet égard, j'aimerais souligner ici, que notre Organisation se doit de contribuer de façon décisive dans les limites de sa compétence, à la préparation de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement.

J'en arrive maintenant au problème de l'information; il me paraît normal que l'UNESCO s'en préoccupe. Nous comprenons aussi le souci légitime des pays en voie de développement et leur désir de renforcer leurs infrastructures dans le domaine de la communication. Aussi, étudierons-nous avec intérêt tout projet allant dans ce sens.

A cet égard, nous pensons que le projet de programme qui nous est soumis par le Directeur général peut encore être complété et perfectionné. Par ailleurs, nous tenons à préciser que la Suisse se montre active dans ce domaine, tant dans le secteur public que dans celui relevant des organisations professionnelles de la presse, des agences d'information et de la radio-télévision.

En revanche, et d'ordre de mon gouvernement, je dois d'ores et déjà déclarer avec la plus grande netteté que la Suisse ne saurait en aucun cas accepter des propositions ou des projets de textes portant atteinte au principe fondamental pour nous de la liberté de l'information. Dans nos institutions démocratiques les moyens d'information jouent un rôle irremplaçable, lui-même inséparable de la "liberté" qui, à nos yeux, est indivisible. Pour nous, la liberté de l'information n'est donc pas négociable et nous



- 6 -

n'admettons pas le principe de la responsabilité de l'Etat dans ce domaine.

Nous vous remercions, Monsieur le Directeur général, des efforts persévérants que vous avez entrepris depuis la Conférence de Nairobi pour rapprocher les points de vue; ils ont été très utiles, puisque nous sommes maintenant plus conscients des problèmes qui se posent à des pays se trouvant dans des situations différentes de la nôtre. Soyez en tout cas certain, que la délégation suisse abordera des débats qui seront sans doute difficiles dans un esprit constructif et avec le désir d'arriver à des solutions qui renforceront encore le crédit de notre organisation.

Monsieur le Président,

Abordant le domaine des activités concrètes de notre organisation et son programme de travail, nous voudrions conclure par quelques considérations touchant au bilan et aux perspectives d'avenir. Mais un mot d'abord au sujet de l'évaluation des actions entreprises. Située à l'articulation entre le passé et le futur, l'évaluation est la condition sine qua non d'une planification rationnelle. L'introduction de critères rigoureux dans le processus d'évaluation nous paraît donc particulièrement nécessaire.

Nous nous félicitons des décisions prises à ce sujet par le Conseil exécutif, lors de sa 104ème session, et souhaitons qu'elles soient rapidement et efficacement mises en oeuvre. Dans cette mise en oeuvre il faudra veiller en particulier à recourir autant que faire se peut à des experts indépendants. Dans ce contexte, nous avons lu avec intérêt le document 20 C/112 concernant les "Principaux effets, résultats, difficultés et insuffisances constatés en ce qui concerne chaque activité suivie du programme au cours des 18 premiers mois de l'exercice 1977-1978". Nous espérons que les Commissions du programme le consulteront lorsqu'elles pren-

./.



dront leurs décisions sur le programme 1979-1980 et que les gouvernements également en tiendront compte.

L'évaluation est à notre avis un élément essentiel si l'on veut vraiment rationaliser les programmes, choisir et développer les meilleurs, réduire ou éliminer ceux qui n'ont plus de raison d'être. Il faut reconnaître, à cet égard, que certaines activités sont devenues trop lourdes, et difficilement accessibles ou contrôlables pour nos administrations nationales. Nous risquons donc de perdre contact avec la réalité du travail de l'UNESCO, et il y a là pour l'organisation un danger dont il faut être conscient.

Un des mérites de l'évaluation est qu'en dégagant des priorités, elle devrait permettre de réaliser des économies substantielles, ceci dans l'intérêt même de la Communauté des états. Mon gouvernement attache pour sa part la plus grande importance au principe de l'utilisation la plus rationnelle possible des ressources qui sont à la disposition de l'UNESCO. Il entend aussi s'en tenir strictement au plafond budgétaire qui a été proposé à la Conférence générale. Si cette dernière devait décider d'introduire de nouveaux programmes, il faudrait bien sûr que cela reste dans le cadre du plafond budgétaire. Dans cette perspective, l'évaluation nous paraît indispensable pour éliminer tout ce qui pourrait ressembler à du bois mort - opération certes désagréable, mais qui régénère la sève !

L'évaluation, si elle nous permet de mieux juger des activités de l'UNESCO, suscitera aussi une meilleure information à leur sujet. Ces derniers temps, l'UNESCO a fait de grands progrès dans ce domaine. Cependant, l'information sur les actions concrètes de notre organisation - celles qui sont efficaces et dont nos peuples ont besoin - continue à être insuffisante. Il est nécessaire que les hommes de ce temps sachent ce que fait l'UNESCO sur le terrain.

./.



Monsieur le Président,

En parlant d'évaluation, j'ai été amené à évoquer l'un ou l'autre des points négatifs du bilan que nous essayons de dresser. Il faut bien, n'est-ce pas, dessiner les ombres pour faire ressortir les lumières ? Je ne bornerai à mentionner encore un autre problème qui nous préoccupe, celui de la décentralisation. Nous avons l'impression que l'UNESCO continue d'être une organisation trop centralisée. Il n'y a pas suffisamment de délégation de pouvoirs, ni du siège de Paris vers les différents bureaux et centres régionaux, ni à l'intérieur du Secrétariat, d'où une tendance à la bureaucratie qu'il faut, à notre avis, combattre résolument.

Quant aux perspectives d'avenir, Monsieur le Président, elles nous intéressent davantage que le passé, dans la mesure où elles sont porteuses de grands espoirs. Le projet d'ajustements au Plan à moyen terme et le projet de programme et de budget soumis par le Directeur général ne pouvaient dès lors que nous intéresser vivement. Nous sommes d'accord avec les lignes de force qui s'y dessinent. C'est peut-être dans le secteur de l'éducation que les orientations nouvelles apparaissent avec le plus d'évidence. Nous estimons que les trois axes principaux de ce programme - éducation et travail, coordination entre enseignement scolaire et éducation extra-scolaire et réflexion prospective - reflètent effectivement les préoccupations majeures régnant actuellement dans ce secteur. Cette approche devrait permettre à l'UNESCO d'apporter une contribution substantielle au développement de l'éducation dans le monde. Nous souhaiterions que les milieux ruraux, qui comptent parmi les plus défavorisés, en profitent surtout. Aussi, attachons-nous une importance toute particulière à tout ce que notre Organisation peut faire dans le développement rural.

Parlant de l'éducation, je ne dois de mentionner le Bureau international d'éducation (BIE), qui fêtera l'année prochaine son ./.



cinquantième anniversaire. Ce sera pour nous une occasion de nous réjouir du développement que le BIE a connu depuis son intégration à l'UNESCO.

Monsieur le Président,

Le moment approche où nous devons élaborer un deuxième Plan à moyen terme. Nous devons y penser dès à présent, pour en faire un instrument efficace permettant de réorienter certaines actions de l'Organisation et surtout de concentrer, dans un souci de plus grande efficacité, encore davantage son programme. Le premier plan n'a pas donné tous les résultats escomptés, parce qu'il était, dans une large mesure, une extrapolation du programme existant. L'approche prospective préconisée dans la postface du document 20 C/4 devrait fournir des éléments importants en vue de l'élaboration du prochain Plan à moyen terme.

Monsieur le Président,

Il est sans doute difficile de déterminer la place précise que l'UNESCO doit occuper dans le monde d'aujourd'hui, car ses responsabilités sont multiples. Il lui revient en tout cas de constituer l'un des centres intellectuels du monde, un lieu de rencontres, de dialogues et d'échanges de vues sur des problèmes fondamentaux de notre époque. Cela exige de l'UNESCO une grande ouverture sur le monde, la création et le maintien de liens étroits non seulement avec les autorités gouvernementales des Etats membres mais aussi avec les milieux scientifiques et culturels, avec les universités et avec les artistes, avec les journalistes et les éducateurs. Ce n'est que par cette voie que l'UNESCO deviendra non seulement l'UNESCO des Etats, mais l'UNESCO des peuples.

Nous savons que notre Directeur général, M. M'Bow, se dévoue inlassablement à cet idéal. Nous lui en sommes profondément recon-

./.



naissants. Il est difficile de mesurer ce que l'UNESCO et nos Etats membres doivent à cet homme, qui a su donner à notre Organisation un esprit nouveau et combien humain; ses dons exceptionnels et sa puissance de conviction ont apporté à l'UNESCO un précieux capital de sympathie. Inspirant la confiance, suscitant le dialogue, le Directeur général nous a rapprochés les uns des autres dans l'esprit de Nairobi, qui est l'esprit de la vraie coopération internationale. C'est avec cet hommage sincère à M. M'Bow, que nous avons eu le privilège d'accueillir en Suisse récemment, que je tenais à terminer mon intervention.



Conférence générale de l'UNESCO:

DECLARATION SUR LES MASS MEDIA

Paris, 22 novembre 1978

---

Déclaration suisse

Monsieur le Président,

Je désire vous dire que ce n'est pas sans de vives hésitations que ma délégation a pu se joindre au consensus qui vient d'intervenir sur le document 20 C/20 rev. Elle l'a fait pour tenir compte des efforts méritoires déployés par Monsieur le Directeur général et par de nombreuses délégations. Nous les en félicitons chaleureusement.

Il n'en reste pas moins que le document adopté appelle de notre part des réserves très sérieuses que je m'en voudrais de ne pas présenter avec toute la netteté désirable.

Cette déclaration, en dépit des corrections qui lui ont été apportées au cours de laborieuses concertations, continue à mettre en question notre conception du rôle des moyens d'information et de leurs relations avec l'Etat.

En Suisse, la liberté de la presse est garantie par une disposition lapidaire de la constitution. Là où elle existe, cette liberté ne nécessite pas de longue déclaration. L'un des fondements essentiels de la démocratie, telle que nous la pratiquons tient, à la participation des citoyens à la formation des décisions du gouvernement et au partage des responsabilités dans la gestion des intérêts communautaires.

./.



Dans une telle perspective, les moyens d'information ont un rôle irremplaçable à jouer. Il leur revient, d'une part, d'éclairer l'opinion publique sur les problèmes de la vie nationale, les intentions du gouvernement, d'animer la discussion à l'égard des questions soumises à des votes populaires, ce qui vous le savez est fréquemment le cas. De l'autre, les moyens d'information reflètent et expriment les réactions et aspirations des citoyens; ils adressent au gouvernement suggestions et critiques.

Un tel rôle postule obligatoirement que les médias jouissent de la liberté de l'information, telle qu'elle est proclamée dans la déclaration universelle des droits de l'homme et garantie par le pacte international relatif aux droits civils et politiques et par d'autres actes internationaux que la déclaration qui vient d'être adoptée ne mentionne pas. Cette liberté dont l'autonomie est le corollaire reflète du reste le droit de pensée, d'opinion et d'expression également inscrit dans notre constitution.

Il fallait rappeler ces principes pour souligner combien nous sommes rétifs à toute tendance à établir un lien quelconque entre la protection des journalistes et les postulats de cette déclaration enjoignant aux moyens d'information ce qu'ils ont à faire ou ne pas faire ou leur indiquant des finalités ou qui, par ailleurs, comporte une incitation, même voilée, à la publication ou à la diffusion de quoi que ce soit.

Certes, nous savons qu'il existe des situations très différentes et des conceptions diamétralement opposées aux nôtres sur le rôle des moyens d'information et leurs liens avec l'Etat. Ces conceptions nous paraissent si éloignées les unes des autres que c'est, à nos yeux, une entreprise impossible que de vouloir les concilier dans une même déclaration. Nous nous demandons si la communauté internationale, l'UNESCO en particulier, a intérêt à investir son énergie et ses moyens dans cette sorte de recherche où ni la rigueur intellectuelle ni les espoirs légitimes de plusieurs de ses Etats membres ne nous semblent trouver leur compte.



Quant à nous, nous devons dire avec la plus grande netteté que nos médias continueront leurs activités selon leur propre éthique, soucieuses avant tout de servir et d'éclairer notre opinion publique en mettant à sa disposition des sources multiples d'information. Nous pensons, en effet, que cette diversité contribue à la transparence et à la circulation de l'information.

Cela revient à dire que nous ne pourrions prendre en compte aucune démarche qui, interprétant abusivement le document 20 C/20 rev., irait à l'encontre des principes fondamentaux auxquels nous sommes fermement attachés. Je l'ai dit à l'occasion du débat général et vous me permettez de le répéter ici: la Suisse ne se considérera pas comme liée par une déclaration dans la mesure où elle pourrait être contraire à nos principes fondamentaux.

Au terme de mon intervention, j'aimerais, Monsieur le Président, vous exprimer le regret que le texte sur lequel nous avons été appelés à nous prononcer mêle à des aspirations parfaitement légitimes un postulat qui n'a nullement été justifié par l'expérience passée: celui que le contrôle de l'Etat sur les mass media est de nature à accroître leur action en faveur de la paix et de la compréhension internationale.

Quant aux aspirations que nous appuierons pleinement, elles sont constituées par le souhait des pays en voie de développement de voir s'instaurer une circulation internationale de l'information plus équilibrée, donc plus juste et plus efficace, et par leur désir de renforcer leurs infrastructures dans ce domaine.

Avant même que l'idée d'une déclaration surgisse, la Suisse a reconnu ce postulat légitime des pays en développement. L'appui qu'elle leur apporte, tant dans le secteur public que dans celui relevant des associations professionnelles de la presse, des agences d'information et de la radio-télévision, porte essentiellement sur l'administration des postes et communications, la formation du personnel, l'enseignement des télécommunications, le développement de la presse rurale, etc.



Nous partons de l'idée que, dans ce domaine, l'UNESCO a un rôle important à jouer. La portée de toute mesure pratique et concrète augmentant la capacité des pays en développement de s'exprimer à travers leur propre identité culturelle, de communiquer entre eux et avec les pays développés revêt, à nos yeux, plus de poids que quelque déclaration que ce soit. Et, vous le savez, notre volonté est de nous associer à tout ce que notre organisation fait et fera dans une telle perspective constructive.



Conférence générale de l'UNESCO  
Paris, 15 novembre 1978

Déclaration sur le Rapport intérimaire de la  
Commission internationale d'étude des problèmes de  
la communication

---

Tout d'abord, nous tenons à nous joindre à l'hommage rendu au grand travail effectué par la Commission et aux félicitations adressées à son Président, à ses membres et à son secrétariat. La partie descriptive de son rapport réunit un grand nombre de données jusque-là éparses et constitue un instrument précieux d'examen de la situation régnant dans le domaine de la communication.

La Suisse a reconnu depuis longtemps le déséquilibre qui caractérise cette situation. Elle tente d'aider un certain nombre de pays du tiers monde parmi les plus défavorisés à améliorer et à développer leurs structures et les processus de formation de leur personnel. A nos yeux, nous sommes, en effet, en présence d'un problème essentiellement structurel appelant des solutions techniques et financières relevant de la solidarité internationale. Persuadés du rôle éminent qui revient à l'UNESCO dans cette perspective, nous pensons qu'un accent particulier doit être mis, là-dessus, dans son programme.

Une telle action, respectueuse de l'identité de tous les partenaires et fondée sur l'interdépendance des Etats, n'aurait rien à gagner à mettre en question le principe fondamental de la liberté de l'information, acquisition de la démocratie et son meilleur garant, corollaire de la liberté individuelle de pensée, d'opinion et d'expression.

D'autres délégués ont rappelé que cette liberté essentielle est le fruit d'une conquête idéologique et politique. A nos yeux, c'est inverser les rôles que d'assigner des finalités politiques aux moyens d'information. Ils ne sauront jamais être la cause, mais demeureront toujours la conséquence, le plus beau fruit d'une société libre garantissant les droits de l'homme.



De ce rapport intérimaire, nous n'avons pu faire qu'une étude forcément intérimaire. C'est dire que nous y reviendrons, ainsi que nous y a invité le Président de la Commission. A cette fin, nous devons mener une large consultation dans notre pays.

A ce stade du débat, nous aimerions cependant déjà faire deux remarques. D'une part, notre pays est cité au point 40. Les considérations ayant trait à la concentration dans la presse mériteraient à notre avis d'être nuancées. Laisser supposer que les journaux soient entre les mains de groupes essentiellement préoccupés de concentration ne tient pas compte de la réalité. Nous fournirons à la Commission des précisions qui l'éclaireront sur la diversité des situations et sur le rôle que jouent chez nous de nombreux organes de presse. Mentionner les tentatives de la superstructure politico-économique qui n'aurait en vue que le maintien du statu quo, sans analyser le contexte économique dans lequel évoluent les media, c'est présenter une vue manichéenne des choses. C'est ne pas accorder une attention suffisante aux gros problèmes auxquels les journaux, pour ne citer qu'eux, ont été confrontés pour s'adapter aux techniques nouvelles.

Par ailleurs, nous aimerions, pour ce qui nous concerne, rectifier une assertion du point 35 où il est dit que : "la radiodiffusion vers l'étranger, là où elle existe, est gérée directement par l'Etat".

Nous demandons à la Commission de bien vouloir prendre en compte que la Radio suisse internationale - jusqu'à il y a peu le Service suisse des ondes courtes - jouit au même titre que la SSR dont il relève structurellement, d'une totale autonomie en matière de programme et relève de son budget. Ni l'un, ni l'autre ne sont gérés par l'Etat. La mission de Radio suisse internationale est le maintien des liens entre la Suisse et nos compatriotes à l'étranger.

Comme chacun sait, la Suisse n'a pas de bord de mer; nous n'avons dès lors pas l'équivalent de la légende citée par l'honorable Délégué du Royaume-Uni. Cela ne nous empêche pas de partager son voeu de voir la



- 3 -

Commission opérer des choix, sélectionner des priorités dans les perspectives vertigineuses qu'elle a ouvertes. Ce faisant, elle devrait se concentrer sur les mesures pratiques apportant rapidement un remède à une situation unanimement ressentie comme insatisfaisante et éviter les écueils idéologiques et doctrinaires dont la charge émotive incite à la polémique.

A de telles polémiques, l'UNESCO n'a rien à gagner. Elle ne peut qu'y perdre en rayonnement et en crédibilité.



Statuts de la Commission océanographique intergouvernementale /  
suspension de l'Afrique du Sud

---

Explication de vote de la délégation suisse

La délégation suisse a écouté avec la plus grande attention les diverses interventions qui se sont succédé.

La délégation suisse a voté contre le projet d'amendement des statuts de la Commission océanographique intergouvernementale, car elle est opposée à ce que des dispositions concernant la suspension d'un Etat membre de l'exercice de ses droits et obligations soient fondées sur des critères qui n'ont pas de lien direct avec les buts de la C.O.I. En outre, elle estime inopportunes ces dispositions, qui ne sont pas prévues dans l'Acte constitutif de l'UNESCO dont la C.O.I. dépend juridiquement.

Par ailleurs, la Suisse s'oppose par principe et toujours à la mise à l'écart de tout Etat membre d'une organisation internationale universelle, et ceci quel que soit l'Etat et quelle que soit l'organisation internationale.

Aussi voterons-nous également contre la suspension de l'Afrique du Sud de la C.O.I., d'autant plus que dans cet organisme technique, les considérations d'ordre politique devraient être absentes.

Cela dit, comme nous avons eu l'occasion de le dire en maintes occasions et en d'autres enceintes, la Suisse ne peut que condamner sans réserve la politique de l'apartheid, qui est contraire aussi bien à ses traditions et à son idéal qu'aux principes reconnus en matière de droits de l'homme par la communauté internationale.



Explication de vote de la délégation suisse sur l'admission  
de la Namibie

La délégation suisse s'est abstenue lors du vote qui vient d'avoir lieu, et ceci pour des raisons d'ordre purement juridique. Elle est d'avis que l'article II, paragraphie 3, de l'Acte constitutif de notre Organisation ne permet d'y admettre comme membres de plein droit que des Etats ayant obtenu leur complète indépendance. Cette position ne saurait toutefois empêcher le gouvernement suisse de souhaiter voir la Namibie accéder à l'indépendance dans un avenir aussi proche que possible.



Explication de votre de la délégation suisse sur la résolution arabe relative aux territoires occupés par Israël

La délégation suisse s'est abstenue sur la résolution DR 16, comme elle s'était déjà abstenue en 1974 et en 1976 sur les résolutions précédentes concernant les institutions éducatives et culturelles dans les territoires occupés. Nous avons accueilli avec satisfaction le consensus du Conseil exécutif sur la continuation de l'action de l'UNESCO dans les territoires occupés, action qui nous paraît bénéfique. Nous espérons qu'elle pourra se poursuivre. Nous craignons, toutefois, que le texte qui nous a été soumis ne facilitera pas la continuation de cette action. En outre, nous regrettons que le rapport C/113 ne fasse aucune mention de deux des cinq rapports remis au directeur général par les experts envoyés en mission.



Déclaration de la Suisse en Commission III  
relative aux activités des sociétés transnationales

## Déclaration sur la race et les préjugés raciaux

et déclaration sur le débat

### Explication de la délégation suisse après le consensus

Ma délégation s'est associée au consensus car elle entend soutenir les efforts de la communauté internationale visant à éliminer toute forme de discrimination raciale. Le racisme - et l'apartheid en particulier - constituent des formes flagrantes et détestables de discrimination, mais ma délégation tient toutefois à rappeler qu'il existe d'autres formes de discrimination plus insidieuses - notamment celles qui s'exercent pour des raisons politiques. La communauté internationale se doit de ne pas les ignorer et de lutter contre elles avec détermination.

Tout en nous associant au consensus, nous avons quelque doute sur le bien-fondé juridique du paragraphe 2 de l'article 4 et du paragraphe 1 de l'article 9.

La Suisse, en tant que membre de la Commission des Nations Unies sur les activités transnationales, participe activement aux travaux de cette commission en particulier en ce qui concerne les aspects de coopération, dans l'attente que les travaux de cette commission soient complétés par le projet adopté et communiqué aux gouvernements de l'OCDE. Les points susmentionnés concernent les problèmes posés à également dans le domaine socio-culturel - par l'application des activités transnationales, en particulier dans les pays en développement.

Dans ce domaine cependant nous restons au stade de la réflexion préliminaire, et ceci pour les raisons susmentionnées.



Déclarations de la Suisse en Commission III  
relatives aux activités des sociétés transnationales

a) Déclaration durant le débat

Monsieur le Président,

Nous constatons avec satisfaction que le programme de travail présenté par le Directeur général comprend un certain renouvellement des thèmes d'études dans le domaine des sciences sociales, renouvellement qui fortifie le rôle innovatif de l'UNESCO dans ce secteur. Nous ne voudrions pas manquer d'en féliciter le Secrétariat général.

Je me bornerai, si vous le permettez, à formuler quelques observations au sujet de la proposition présentée par le Mexique dans le document DR 293.

Monsieur le Président, ce projet de résolution qui nous a été soumis tardivement - nous le regrettons, car il aurait mérité un examen plus approfondi - ne contient pas en soi une proposition qui aille contre les vues de la Suisse.

La Suisse, en tant que membre de la Commission des Nations Unies sur les sociétés transnationales, participe activement aux travaux de celle-ci et en particulier de son groupe de travail sur le code de conduite, dont l'avant-projet contient un chapitre sur les questions soulevées par le projet mexicain et correspond aux préoccupations de l'UNESCO. Mon pays est tout à fait conscient des problèmes posés - également dans le domaine socio-culturel - par l'implantation des sociétés transnationales, en particulier dans les pays en développement.

Nous ne pouvons cependant nous rallier au texte de la résolution proposée, et ceci pour les raisons suivantes:



1. Les considérants qui figurent à la page 3 du document 20 C/DR 293, en particulier aux 3ème et 4ème paragraphes, reflètent, à notre avis, une vue trop unilatérale des activités des sociétés transnationales. Ils contiennent aussi des généralisations simplificatrices. Nous ne pensons pas non plus qu'il soit juste ni d'ailleurs utile de préjuger des réponses auxquelles le groupe de travail proposé pourrait parvenir.
2. Les considérants auxquels nous venons de faire allusion nous semblent aussi en partie contraires à diverses prises de position de la communauté internationale, en d'autres enceintes. J'ai dans l'esprit, notamment, le texte sur les investissements privés et étrangers accepté par la Conférence ministérielle de la CCEI à Paris en 1977. Je pense également à l'étude du Centre des Nations Unies sur les transnationales, intitulée: "Transnational Co-operation in World Development - A Re-examination" (document E/C. 10/38), présenté à Vienne en mai dernier, lors de la 4ème session du Centre. Ces deux documents, pour ne citer qu'eux, présentent à notre avis une image plus différenciée des activités des transnationales dans les pays d'accueil.

Ceci dit, et compte tenu également de notre souci commun d'améliorer l'efficacité et la concentration des activités de l'UNESCO dans le secteur des sciences sociales, nous avons quelques hésitations sur l'opportunité de créer un groupe de travail chargé d'une activité nouvelle, s'agissant du domaine des sociétés multinationales.

En revanche, nous n'avons pas d'objection de principe à ce que le Secrétariat, dans les limites de sa compétence, poursuive l'examen de ces questions.

Merci, Monsieur le Président



b) Déclaration après le consensus

La délégation suisse est heureuse qu'un consensus ait pu être obtenu sur le projet de résolution DR 293 déposé par le distingué représentant du Mexique.

Elle a été sensible à l'esprit constructif dans lequel cette proposition a été présentée.

Ma délégation, qui avait émis un certain nombre d'objections lors du débat, a ainsi pu se rallier au consensus.

Nous partons de l'idée que le groupe de réflexion orientera ses travaux sur une base objective et reflètera la pluralité des opinions sur une question aussi complexe.

Nous sommes également convaincus que le groupe saura respecter son cadre de travail, qui doit s'insérer dans le domaine des activités - déjà suffisamment larges - de l'UNESCO. Dans ce contexte, nous voudrions souligner le rôle central, dans le système des Nations Unies, de la Commission des Nations Unies sur les sociétés transnationales à laquelle le groupe de réflexion de l'UNESCO pourrait ainsi apporter une utile contribution.

Enfin, nous avons pris acte des déclarations du Secrétariat général, selon lesquelles la création d'activités nouvelles en cette matière n'entraînera pas un accroissement des charges budgétaires. Nous souhaiterions toutefois que les économies compensatoires qui devront être réalisées dans d'autres secteurs ne portent pas atteinte aux programmes d'assistance technique, que nous jugeons essentiels.

Je vous saurais gré, Monsieur le Président, de bien vouloir prendre note de cette déclaration dans le procès-verbal et vous remercie de m'avoir donné la parole.



Explication de vote de la délégation suisse sur l'adoption  
du budget

---

Dans un esprit constructif, la délégation suisse a voté en faveur du plafond budgétaire, afin d'assurer à l'Organisation les moyens nécessaires à l'accomplissement de sa tâche, que nous jugeons essentielle. Elle entend ainsi marquer sa confiance au Directeur général, étant persuadée qu'il saura poursuivre sa politique d'économie visant à obtenir la meilleure efficacité de l'Organisation.